

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 44
Date de la convocation : 29 mars 2019
Affichage compte rendu sommaire : 12 avril 2019

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2019

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Mmes Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Delphine FLORAND, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Jean-François LAGNEAU, délégués d'Autun, Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mmes Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Claude MERCKEL, délégué d'Epinac, Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Mme Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Patrick VOIRIN, suppléant (remplaçant M Jean-Louis MARTIN), délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Mme Corinne BERAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, M Jean-Baptiste PIERRE, (à partir de la question n°e), délégué de Sommant, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Cathy NICOLAO VALACCI.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à M Roger VERNAY, Mme Monique GATIER à Mme Josette JOYEUX, M Frédéric HUEBÉR à M Hubert LOBREAU, Mme Régine DEVOUCOUX à Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Michel CRIQUI à M André BONNET, Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, M Georges BUDIN à M Henri KUZBIK, M Jean-Camille JEANNIN à M Dominique COMMEAU, M Daniel MALLARD à M Jean SIMONIN, M Pierre LABRUYERE à M Daniel DAUNOT.

ABSENTS : MM Jacques PALLOT, Rémy REBEYROTTE, Gilbert DARROUX, Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY, Mmes Julie REGOND, Marie MARIN, MM Bernard JOLY, Fabrice VOILLOT, Jean-Louis LAURENT, Thierry BABOUILLARD, André LHOSTE, Hervé BOUARD, Mme Marie-Lou CONDETTE, M Michel PARIZE, Mme Marie VOURIOT THUZET, MM Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Marc PERILLAT, André JARLOT, Mmes Véronique PROST, Agnès COMEAU, MM Norbert LABILLE, Didier OUGEOT, Michel PILARD, Mme Anne-Marie DUCREUX, M Sylvain CHAVY, Mme Marguerite ROY, MM Denis LUNEAU, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Marc DUMONT.

2019/018

Objet : Convention 2019 d'échanges de services entre la CCGAM et la Ville d'Autun.

Séance du conseil communautaire du 5 avril 2019 : délibération n° 2019/018

**Rapport de Monsieur Michel BELHOMME,
Deuxième Vice-Président**

Chers Collègues,

Les relations entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan (CCGAM), la Ville d'Autun sont régies par une convention précisant les échanges de services entre collectivités.

Comme chaque année, pour tenir compte des modifications intervenues et plus particulièrement dans un souci de simplification, il vous est proposé une nouvelle convention pour l'année 2019.

Aucun changement majeur n'est à noter par rapport à la convention précédente.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **APPROUVE** la convention d'échanges de services entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et la Ville d'Autun pour l'année 2019.
- **AUTORISER** Madame la Présidente ou l'un des trois premiers Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.



Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-préfecture, le
et publié, affiché ou notifié, le
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

17 AVR. 2019

17 AVR. 2019

**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 44
Date de la convocation : 29 mars 2019
Affichage compte rendu sommaire : 12 avril 2019

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2019

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Mmes Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Delphine FLORAND, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Jean-François LAGNEAU, délégués d'Autun, Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mmes Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Claude MERCKEL, délégué d'Epinac, Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Mme Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Patrick VOIRIN, suppléant (remplaçant M Jean-Louis MARTIN), délégué de Reclèsne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Mme Corinne BERAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, M Jean-Baptiste PIERRE, (à partir de la question n°e), délégué de Sommant, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Cathy NICOLAO VALACCI.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à M Roger VERNAY, Mme Monique GATIER à Mme Josette JOYEUX, M Frédéric HUEBER à M Hubert LOBREAU, Mme Régine DEVOUCOUX à Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Michel CRIQUI à M André BONNET, Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, M Georges BUDIN à M Henri KUZBIK, M Jean-Camille JEANNIN à M Dominique COMMEAU, M Daniel MALLARD à M Jean SIMONIN, M Pierre LABRUYERE à M Daniel DAUNOT.

ABSENTS : MM Jacques PALLOT, Rémy REBEYROTTE, Gilbert DARROUX, Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY, Mmes Julie REGOND, Marie MARIN, MM Bernard JOLY, Fabrice VOILLOT, Jean-Louis LAURENT, Thierry BABOUILLARD, André LHOSTE, Hervé BOUARD, Mme Marie-Lou CONDETTE, M Michel PARIZE, Mme Marie VOURIOT THUZET, MM Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Marc PERILLAT, André JARLOT, Mmes Véronique PROST, Agnès COMEAU, MM Norbert LABILLE, Didier OUGEOT, Michel PILARD, Mme Anne-Marie DUCREUX, M Sylvain CHAVY, Mme Marguerite ROY, MM Denis LUNEAU, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Marc DUMONT.

2019/018.1

Objet : Convention 2019 d'échanges de services entre la CCGAM et le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS).

**Rapport de Monsieur Michel BELHOMME,
Deuxième Vice-Président**

Chers Collègues,

Les relations entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan (CCGAM), le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) sont régies par une convention précisant les échanges de services entre collectivités.

Comme chaque année, pour tenir compte des modifications intervenues et plus particulièrement dans un souci de simplification, il vous est proposé une nouvelle convention pour l'année 2019.

Aucun changement majeur n'est à noter par rapport à la convention précédente.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **APPROUVE** la convention d'échanges de services entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et le Centre Intercommunal d'Action Sociale pour l'année 2019.
- **AUTORISER** Madame la Présidente ou l'un des trois premiers Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-préfecture, le
et publié, affiché ou notifié, le
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

17 AVR. 2019

17 AVR. 2019

**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 44
Date de la convocation : 29 mars 2019
Affichage compte rendu sommaire : 12 avril 2019

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2019

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Mmes Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Delphine FLORAND, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Jean-François LAGNEAU, délégués d'Autun, Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mmes Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Claude MERCKEL, délégué d'Epinac, Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Mme Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M. Michel MENAGER), déléguée de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Patrick VOIRIN, suppléant (remplaçant M Jean-Louis MARTIN), délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Mme Corinne BERAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, M Jean-Baptiste PIERRE, (à partir de la question n°e), délégué de Sommant, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Cathy NICOLAO VALACCI,

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à M Roger VERNAY, Mme Monique GATIER à Mme Josette JOYEUX, M Frédéric HUEBER à M Hubert LOBREAU, Mme Régine DEVOUCOUX à Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Michel CRIQUI à M André BONNET, Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, M Georges BUDIN à M Henri KUZBIK, M Jean-Camille JEANNIN à M Dominique COMMEAU, M Daniel MALLARD à M Jean SIMONIN, M Pierre LABRUYERE à M Daniel DAUNOT.

ABSENTS : MM Rémy REBEYROTTE, Jacques PALLOT, Gilbert DARROUX, Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY, Mmes Julie REGOND, Marie MARIN, MM Bernard JOLY, Fabrice VOILLOT, Jean-Louis LAURENT, Thierry BABOUILLARD, André LHOSTE, Georges BUDIN, Mme Marie-Lou CONDETTE, M Michel PARIZE, Mme Marie VOURIOT THUZET, MM Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Marc PERILLAT, André JARLOT, Mmes Véronique PROST, Agnès COMEAU, MM Norbert LABILLE, Didier OUGEOT, Denis LÜNEAU, Michel PILARD, Mme Anne-Marie DUCREUX, M Sylvain CHAVY, Mme Marguerite ROY, MM Jean-Yves JEANNIN, Jean-Marc DUMONT.

2019/019

Objet : Convention de partenariat sur le programme de collecte et de recyclage des mobiles usagés d'Orange.

Chers Collègues,

Le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques est essentiel dans la mise en place d'une véritable consommation responsable.

Orange souhaite ainsi développer le réseau des points de collecte de téléphones mobiles à disposition des Français par des partenariats avec les collectivités locales pour augmenter et simplifier le geste de la collecte autour d'une démarche solidaire.

Pour ce faire, Orange fournit à la collectivité locale la solution logistique qui consiste en :

- la mise à disposition de collecteurs personnalisés pour réceptionner les mobiles usagés,
- la gestion de la demande d'enlèvement du carton plein générée par la collectivité et de la livraison d'un carton vide en réassort,
- le traitement des mobiles par son partenaire unique, les Ateliers du Bocage, une entreprise d'insertion membre du mouvement Emmaüs qui favorise le réemploi des appareils.

Il est entendu que l'intégralité des bénéfices de la collecte citoyenne des mobiles usagés est reversée à Emmaüs International qui crée des ateliers de collecte de déchets de mobiles en Afrique.

La collectivité locale s'assure quant à elle :

- de la demande initiale de collecteurs de mobiles usagés,
- de la mise à disposition auprès du public et de la sécurisation du collecteur,
- de demander l'enlèvement du collecteur plein et la livraison d'un collecteur en réassort aux Ateliers du Bocage via le site internet dédié,
- du développement d'un dispositif de communication autour de ce partenariat destiné à faire de cette collecte un succès.

Il est entendu la collectivité locale remettra la totalité des mobiles collectés dans le cadre de cette filière proposée et mise en place par Orange.

La collectivité locale s'engage à mettre en œuvre des actions de communication pour démarrer et lancer l'opération, ainsi que valoriser les résultats de la collecte de mobiles, via les supports dont elle dispose (intranet, extranet, internet, presse locale, magazine, gazette, lettre de contact...).

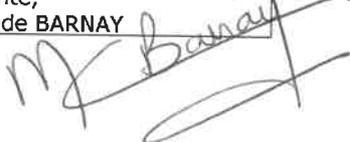
Orange s'engage à fournir semestriellement et sur demande de la collectivité locale un bilan qualitatif et quantitatif des collectes mises en œuvre.

La convention ci-jointe a pour objet de définir les conditions et obligations réciproques dans lesquelles Orange met à disposition de la collectivité locale son programme de recyclage solidaire des mobiles usagés.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la CCGAM et Orange, sur le programme de collecte et de recyclage des mobiles usagés.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des trois premiers Vice-Présidents à signer cette convention et tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la sous-préfecture, le 17 AVR. 2019 et publié, affiché ou notifié, le 17 AVR. 2019
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY




**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 44
Date de la convocation : 29 mars 2019
Affichage compte rendu sommaire : 12 avril 2019

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2019

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Mmes Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Delphine FLORAND, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Jean-François LAGNEAU, délégués d'Autun, Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mmes Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Claude MERCKEL, délégué d'Épinac, Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Étang sur Arroux, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Mme Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Patrick VOIRIN, suppléant (remplaçant M Jean-Louis MARTIN), délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Mme Corinne BERAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, M Jean-Baptiste PIERRE, (à partir de la question n°e), délégué de Sommant, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETARE DE SEANCE : Mme Cathy NICOLAO VALACCI,

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à M Roger VERNAY, Mme Monique GATIER à Mme Josette JOYEUX, M Frédéric HUEBER à M Hubert LOBREAU, Mme Régine DEVOUCOUX à Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Michel CRIQUI à M André BONNET, Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, M Georges BUDIN à M Henri KUZBIK, M Jean-Camille JEANNIN à M Dominique COMMEAU, M Daniel MALLARD à M Jean SIMONIN, M Pierre LABRUYERE à M Daniel DAUNOT.

ABSENTS : MM Rémy REBEYROTTE, Jacques PALLOT, Gilbert DARROUX, Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY, Mmes Julie REGOND, Marie MARIN, MM Bernard JOLY, Fabrice VOILLOT, Jean-Louis LAURENT, Thierry BABOILLARD, André LHOSTE, Georges BUDIN, Mme Marie-Lou CONDETTE, M Michel PARIZE, Mme Marie VOURIOT THUZET, MM Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Marc PERILLAT, André JARLOT, Mmes Véronique PROST, Agnès COMEAU, MM Norbert LABILLE, Didier OUGEOT, Denis LUNEAU, Michel PILARD, Mme Anne-Marie DUCREUX, M Sylvain CHAVY, Mme Marguerite ROY, MM Jean-Yves JEANNIN, Jean-Marc DUMONT.

2019/020

Objet : Contribution à l'ingénierie LEADER portée par le Parc Naturel Régional du Morvan.

**Rapport de Monsieur Jean-Claude NOUALLET,
Vice-Président**

Chers Collègues,

Les principes de la contribution financière des communautés de communes au fonctionnement du programme LEADER porté par le Parc Naturel Régional du Morvan ont été fixés lors d'une réunion qui s'est tenue le 19 octobre 2014.

La Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et la Communauté de Communes Beuvray-Val-d'Arroux se sont engagées à contribuer financièrement à l'ingénierie LEADER de 2015 jusqu'à la fin de son programme.

Suite à la fusion de ces deux intercommunalité, la contribution s'est élevée, pour les années 2015 et 2016, à 9 734 €.

Pour l'année 2017, la contribution réglée a été de 8 082,06€ et pour l'année 2018 de 7 604,04€ qui sera réglée dès réception d'un titre de recettes émis par le Parc Naturel Régional du Morvan.

Concernant l'année 2019, la contribution sera versée après l'émission d'un titre de recettes par le Parc Naturel Régional du Morvan en fin d'année, sur la base des dépenses réelles constatées au cours de l'exercice. L'estimation est de 8 550€.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **APPROUVE** le versement d'une contribution de 8 082,26 € au Parc Naturel Régional du Morvan au titre de l'ingénierie du programme Leader pour les années 2017 et 7 604€ pour l'année 2018.
- **APPROUVE** le versement de la contribution 2019 en fin d'année 2019 sur la base des dépenses réelles constatées au cours de l'exercice.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des trois premiers vice-présidents à signer tout document s'y rapportant.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la sous-préfecture, le et publié, affiché ou notifié, le 17 AVR. 2019
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

17 AVR. 2019

17 AVR. 2019

**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

SEANCE ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2019

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Mmes Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Delphine FLORAND, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Jean-François LAGNEAU, délégués d'Autun, Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mmes Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Claude MERCKEL, délégué d'Epinaç, Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Mme Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Patrick VOIRIN, suppléant (remplaçant M Jean-Louis MARTIN), délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Mme Corinne BERAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, M Jean-Baptiste PIERRE, (à partir de la question n°e), délégué de Sommant, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Cathy NICOLAO VALACCI,

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à M Roger VERNAY, Mme Monique GATIER à Mme Josette JOYEUX, M Frédéric HUEBER à M Hubert LOBREAU, Mme Régine DEVOUCOUX à Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Michel CRIQUI à M André BONNET, Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, M Georges BUDIN à M Henri KUZBIK, M Jean-Camille JEANNIN à M Dominique COMMEAU, M Daniel MALLARD à M Jean SIMONIN, M Pierre LABRUYERE à M Daniel DAUNOT.

ABSENTS : MM Rémy REBEYROTTE, Jacques PALLOT, Gilbert DARROUX, Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY, Mmes Julie REGOND, Marie MARIN, MM Bernard JOLY, Fabrice VOILLOT, Jean-Louis LAURENT, Thierry BABOUILLARD, André LHOSTE, Georges BUDIN, Mme Marie-Lou CONDETTE, M Michel PARIZE, Mme Marie VOURIOT THUZET, MM Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Marc PERILLAT, André JARLOT, Mmes Véronique PROST, Agnès COMEAU, MM Norbert LABILLE, Didier OUGEOT, Denis LUNEAU, Michel PILARD, Mme Anne-Marie DUCREUX, M Sylvain CHAVY, Mme Marguerite ROY, MM Jean-Yves JEANNIN, Jean-Marc DUMONT.

2019/021

Objet : Approbation des statuts et du périmètre du Syndicat mixte d'aménagement du bassin versant de la Dheune.

Chers Collègues,

La communauté de communes du Grand Autunois-Morvan adhère au Syndicat Mixte des Affluents Rive Gauche de la Dheune en représentation-substitution de la commune de Saint-Jean-de-Trézy.

Ce syndicat mixte disparaît au profit de la création d'un nouveau syndicat mixte fermé, issu de la fusion du syndicat mixte d'aménagement des affluents rive gauche de la Dheune, du syndicat mixte du Meuzin et de ses affluents, du syndicat mixte de la Dheune et du syndicat mixte d'aménagement de la Bouzaize, de la Lauve et du Rhoïn.

Ce nouveau syndicat comprendra les EPCI suivants :

- la communauté urbaine Le Creusot Montceau-les-Mines (pour trois communes),
- la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud (pour 48 communes),
- la communauté d'agglomération Le Grand Chalon (pour 11 communes),
- la communauté de communes du Grand Autunois-Morvan (pour une commune),
- la communauté de communes Saône Doubs Bresse (pour 4 communes).

Le projet de statuts du futur Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de la Dheune en précise les compétences, qui relèvent de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI, L. 211-7 1°, 2° 5° et 8° du code de l'environnement) sur le bassin de la Dheune et en particulier :

- **Aménagement du bassin de la Dheune :**
 - o Etudes et travaux pour la mise en œuvre d'une stratégie d'aménagement d'un bassin ou d'un sous bassin ;
 - o Etudes, entretien, gestion et restauration de zones d'expansion de crues (ZEC).
- **Entretien et aménagement de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau :**
 - o Entretien courant du lit mineur, des berges et de la ripisylve des cours d'eau (planification, études et travaux), à des fins de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, dont la lutte contre les espèces invasives (rats musqués, renouée du Japon...), sans préjudice du droit et des obligations des propriétaires riverains des cours d'eau ;
 - o Aménagement tels que pose de clôture et d'abreuvoirs, protection et confortement de berges.
- **Défense contre les inondations**
 - o Travaux, entretien, gestion d'aménagements hydrauliques sur les cours d'eau en vue de prévenir les inondations (aménagement hydraulique entendu au sens de l'article R. 562-18 du code de l'environnement : ensemble des ouvrages qui permettent de stocker provisoirement des écoulements provenant d'un bassin, sous-bassin ou groupement de sous-bassin hydrographiques).
 - o Le Syndicat n'exerce pas les autres missions relatives à la défense contre les inondations (les systèmes d'endiguement restent de la compétence des EPCI).
- **La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines :**
 - o Etudes et travaux de restauration hydro morphologique des cours d'eau ;
 - o Etudes et appui technique auprès des propriétaires, sans préjudice de leurs droits et obligations, pour l'effacement ou l'aménagement de leurs ouvrages en vue de restaurer la continuité écologique et pour la gestion de leurs ouvrages ;
 - o Etudes, entretien, gestion, restauration des zones humides, écosystèmes aquatiques, des formations boisées riveraines (ripisylve), sans préjudice du droit et des obligations des propriétaires des cours d'eau.

Chaque EPCI membre du futur syndicat est représenté au sein du comité syndical qui comprend 22 membres en fonction de sa population incluse dans le périmètre du syndicat. La population de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan concernée par le futur syndicat est de 348 habitants (population de Saint-Jean-de-Trézy) et la CCGAM comptera alors 1 délégué et 1 suppléant pour siéger au sein du comité syndical.

Il appartient aux assemblées délibérantes de l'ensemble des membres des syndicats qui fusionnent de se prononcer sur le projet de périmètre, la catégorie et les statuts du nouveau syndicat en vertu de l'article L 5711-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **APPROUVE** le projet de périmètre du futur syndicat mixte fermé issu de la fusion du syndicat mixte d'aménagement des affluents rive gauche de la Dheune, du syndicat mixte du Meuzin et de ses affluents, du syndicat mixte de la Dheune et du syndicat mixte d'aménagement de la Bouzaize, de la Lauve et du Rhoin.
- **APPROUVE** les statuts du futur Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de la Dheune.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ainsi que les trois premiers vice-présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la sous-préfecture, le et publié, affiché ou notifié, le
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

17 AVR. 2019
17 AVR. 2019

**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

SEANCE ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2019

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Mmes Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Delphine FLORAND, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Jean-François LAGNEAU, délégués d'Autun, Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mmes Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Claude MERCKEL, délégué d'Épinac, Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Étang sur Arroux, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Mme Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Patrick VOIRIN, suppléant (remplaçant M Jean-Louis MARTIN), délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Mme Corinne BERAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, M Jean-Baptiste PIERRE, (à partir de la question n°e), délégué de Sommant, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Cathy NICOLAO VALACCI,

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à M Roger VERNAY, Mme Monique GATIER à Mme Josette JOYEUX, M Frédéric HUEBER à M Hubert LOBREAU, Mme Régine DEVOUCOUX à Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Michel CRIQUI à M André BONNET, Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, M Georges BUDIN à M Henri KUZBIK, M Jean-Camille JEANNIN à M Dominique COMMEAU, M Daniel MALLARD à M Jean SIMONIN, M Pierre LABRUYERE à M Daniel DAUNOT.

ABSENTS : MM Rémy REBEYROTTE, Jacques PALLOT, Gilbert DARROUX, Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY, Mmes Julie REGOND, Marie MARIN, MM Bernard JOLY, Fabrice VOILLOT, Jean-Louis LAURENT, Thierry BABOILLARD, André LHOSTE, Georges BUDIN, Mme Marie-Lou CONDETTE, M Michel PARIZE, Mme Marie VOURIOT THUZET, MM Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Marc PERILLAT, André JARLOT, Mmes Véronique PROST, Agnès COMEAU, MM Norbert LABILLE, Didier OUGEOT, Denis LUNEAU, Michel PILARD, Mme Anne-Marie DUCREUX, M Sylvain CHAVY, Mme Marguerite ROY, MM Jean-Yves JEANNIN, Jean-Marc DUMONT.

2019/022

Objet : Désignation d'un délégué au Comité Syndical du Syndicat Mixte d'aménagement du bassin versant de la Dheune.

**Rapport de Monsieur Michel BELHOMME
Deuxième Vice-Président**

Chers Collègues,

Le périmètre et les statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de la Dheune sont en cours d'approbation. La Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan sera représentée au sein du Comité Syndical par un délégué.

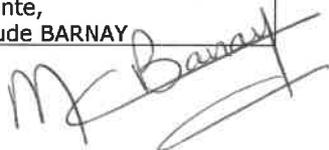
Il appartient à la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant. En vertu de l'article L. 5711-1 du CGCT, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Le scrutin est secret sauf si l'ensemble des membres du conseil communautaire présents souhaite un vote à scrutin public.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **DESIGNE** Monsieur Gérard POIGNANT en tant que délégué titulaire et Monsieur Jean-Jacques RIEHL en tant que délégué suppléant, représentants de la communauté de communes du Grand Autunois-Morvan pour siéger au sein du comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de la Dheune.

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-préfecture, le 17 AVR. 2019
et publié, affiché ou notifié, le 17 AVR. 2019
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

SEANCE ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2019

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Mmes Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Delphine FLORAND, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Jean-François LAGNEAU, délégués d'Autun, Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mmes Claude FLECHÉ MOREAU, délégués de Couches, Dominique COULON, déléguée de Cury, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Claude MERCKEL, délégué d'Epinaç, Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Mme Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Patrick VOIRIN, suppléant (remplaçant M Jean-Louis MARTIN), délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Mme Corinne BERAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, M Jean-Baptiste PIERRE, (à partir de la question n°e), délégué de Sommant, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Cathy NICOLAO VALACCI,

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à M Roger VERNAY, Mme Monique GATIER à Mme Josette JOYEUX, M Frédéric HUEBER à M Hubert LOBREAU, Mme Régine DEVOUCOUX à Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Michel CRIQUI à M André BONNET, Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, M Georges BUDIN à M Henri KUZBIK, M Jean-Camille JEANNIN à M Dominique COMMEAU, M Daniel MALLARD à M Jean SIMONIN, M Pierre LABRUYERE à M Daniel DAUNOT.

ABSENTS : MM Rémy REBEYROTTE, Jacques PALLOT, Gilbert DARROUX, Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY, Mmes Julie REGOND, Marie MARIN, MM Bernard JOLY, Fabrice VOILLOT, Jean-Louis LAURENT, Thierry BABOUILLARD, André LHOSTE, Georges BUDIN, Mme Marie-Lou CONDETTE, M Michel PARIZE, Mme Marie VOURIOT THUZET, MM Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Marc PERILLAT, André JARLOT, Mmes Véronique PROST, Agnès COMEAU, MM Norbert LABILLE, Didier OUGEOT, Denis LUNEAU, Michel PILARD, Mme Anne-Marie DUCREUX, M Sylvain CHAVY, Mme Marguerite ROY, MM Jean-Yves JEANNIN, Jean-Marc DUMONT.

2019/023

Objet : Approbation de la modification des statuts du Syndicat mixte de l'eau Morvan Autunois Couchois.

**Rapport de Monsieur Michel BELHOMME
Deuxième Vice-Président**

Chers Collègues,

Le SOMEMAC (Syndicat mixte de l'eau Morvan Autunois Couchois) a pour compétence obligatoire la production et la distribution de l'eau potable et pour compétences à la carte l'assainissement collectif ainsi que l'assainissement non collectif. Le Comité Syndical du SOMEMAC a adopté, le 7 février 2019, une délibération visant à modifier ses statuts. Cette proposition de modification est soumise à l'approbation de ses membres, qui disposent de trois mois pour se prononcer.

Les statuts actuels du SOMEMAC prévoient que l'adhésion d'une commune à l'une des compétences à la carte du SOMEMAC est effective au 1^{er} janvier de l'année n+1 lorsque la demande d'adhésion est formulée avant le 1^{er} octobre de l'année n et qu'elle est effective au 1^{er} janvier de l'année n+2 lorsque la demande est formulée après le 1^{er} octobre de l'année n.

D'autre part, la sortie d'une commune de l'une des compétences à la carte du SOMEMAC est effective au 1^{er} janvier de l'année n+1 lorsque la demande de retrait est formulée avant le 1^{er} juillet de l'année n et est effective au 1^{er} janvier de l'année n+2 lorsque la demande est formulée après le 1^{er} juillet de l'année n.

La modification des statuts du SOMEMAC porte sur les modalités d'adhésion ou de sortie des compétences à la carte des membres du SOMEMAC. L'adhésion ou le retrait d'une compétence à la carte prendraient effet le 1^{er} du mois qui suit la délibération rendue exécutoire du SOMEMAC approuvant cette demande.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **APPROUVE** la modification des statuts du Syndicat mixte de l'eau Morvan Autunois Couchois relative aux modalités d'adhésion et de sortie des compétences à la carte du SOMEMAC,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ainsi que l'un des trois premiers vice-présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier et à donner acte au SOMEMAC de cette délibération.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la sous-préfecture, le **17 AVR. 2019** et publié, affiché ou notifié, le **17 AVR. 2019**
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY


**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

SEANCE ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2019

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1a), Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX (à partir de la question n° 1b), Hubert LOBREAU, Mme Delphine FLORAND, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, MM Bertrand JOLY, Jean-François LAGNEAU, délégués d'Autun, Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY (à partir de la question n°1b), délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M André LHOSTE (à partir de la question n° 1b), Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François MERCIER), délégué de Cussy en Morvan, Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE, M Michel PARIZE, délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Armand DUFOUR, délégué de La Boulaye, Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Evêque, André JARLOT, délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (à partir de la question n° 1b), déléguée de Morlet, MM Patrick VOIRIN, suppléant (remplaçant M Jean-Louis MARTIN), délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU (à partir de la question n°1b), suppléant (remplaçant de M Didier OUGEOT), délégué de Saint Gervais sur Couches), Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX (à partir de la question n° 1a), déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Mmes Marguerite ROY, déléguée de Saint Nizier sur Arroux, Corinne BERAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, MM Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Bertrand JOLY.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Frédéric HUEBER à M Hubert LOBREAU, Mme Régine DEVOUCOUX à Mme Monique GATIER, M Michel CRIQUI à M André BONNET, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON (jusqu'à la question 1b), Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, M Georges BUDIN à M Henri KUZBIK, M Hervé BOUARD à Mme Véronique PROST, M Jean-Camille JEANNIN à M Dominique COMMEAU, M Sylvain CHAVY à Mme Marie-Claude BARNAY, M Denis LUNEAU à M Michel PILARD, M Daniel MALLARD à M Jean SIMONIN, M Pierre LABRUYERE à M Daniel DAUNOT.

ABSENTS : Mmes Julie REGOND, Marie MARIN, M Thierry BABOUILLARD, Mmes Marie VOURIOT THUZET, Agnès COMEAU.

2019/024

Objet : Compte rendu des actes accomplis.

**Rapport de Monsieur Michel BELHOMME,
Deuxième Vice-Président**

Chers Collègues,

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Communautaire du 11 Juillet 2017 rendue exécutoire le 17 Juillet 2017, j'ai l'honneur de vous rendre compte des actes accomplis suivants :

Décision n° 034/2019 : autorisant la signature d'une convention d'appui à l'exercice coordonné des professionnels de santé d'Autun Saint-Pantaléon, afin d'organiser la participation de la CCGAM aux charges et frais de gestion de la maison de santé pluri professionnelle, en cas de départ de praticien.

Décision n° 035/2019 : autorisant la vente de deux bennes à ordures ménagères pour un montant de 8 000 € au Garage de la Feltière à FAMECK (57290).

Décision n° 036/2019 : autorisant la signature d'une convention de mise à disposition gratuite d'un bureau de permanence à la Maison Interprofessionnelle de Santé d'Epinaç, pour l'association Pré Ré Diab. Cette convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2019 sans limitation de durée, à raison d'une demi-journée toutes les deux semaines.

Décision n° 037/2019 : autorisant la signature d'une convention de partenariat entre la CCGAM et le CIAS pour l'année 2019 – « projet seniors » qui engage la CCGAM à privatiser gracieusement le Fablab et son Fab Manager pour le CIAS, soit un équivalent financier de 556,20 € HT.

Décision n° 038/2019 : autorisant la signature du devis de la Société d'Editions et de Protection Route (SEPR) pour accompagner la CCGAM dans l'assistance à la mise en place du Document Unique, l'Action Prévention et le Coaching Prévention pour un montant des prestations comme suit :

- | | |
|--|-------------|
| - L'assistance à la mise en place du Document Unique : | 7 500 € HT, |
| - L'action Prévention : | 3 000 € HT, |
| - Le coaching Prévention : | 900 € HT. |

Décision n° 039/2019 : autorisant la signature de l'avenant n°8 à la convention d'occupation du bureau 16 à la Pépinière d'Entreprises de Bellevue par la Société ALYAN 59, prolongeant de six mois la durée, soit du 1^{er} avril 2019 au 30 septembre 2019.

Décision n° 040/2019 : autorisant l'organisation d'un concours de pêche à la truite à l'Etang de la Goulette, le 15 juin 2019, en partenariat avec la commune de Saint-Prix et l'Association Dansons et Cetera.

Décision n° 041/2019 : autorisant la vente d'un fourgon à Autun Morvan Initiatives pour un montant de 500 €.

Décision n° 043/2019 : autorisant, dans le cadre de l'action « l'Appart€ », menée par la Ville d'Autun, la mise à disposition gracieuse, pour l'année 2019, du Fablab et de son Fab manager.

Décision n° 044/2019 : autorisant la signature d'une convention de partenariat « Grand Corps Malade » entre la CCGAM et la ville d'Autun qui engage la CCGAM à hauteur de 22 500 € pour la réalisation des tâches préparatoires au spectacle. Le bilan des dépenses sera établi et les recettes seront réparties au prorata des dépenses de chaque collectivité.

Précise que le prix des places sera de 30 € pour le plein tarif et de 25 € pour le tarif réduit.

De plus, et en vertu des délégations qui lui ont été accordées, le Bureau Communautaire, réuni le 5 mars 2019 a pris les décisions suivantes :

Décision n° 2019/014 : sollicitant une subvention auprès de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie de Saône-et-Loire pour un montant de 37 500 € TTC, au titre du service de Transport A la Demande dans le cadre de son rattachement à la politique de maintien des personnes âgées à domicile et approuvant le plan de financement arrêté en dépenses et en recettes à 145 000 € TTC.

Le conseil communautaire a pris acte de ces informations.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la sous-préfecture, le 17 AVR. 2019 et publié, affiché ou notifié, le 17 AVR. 2019
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 62
Date de la convocation : 29 mars 2019
Affichage compte rendu sommaire : 12 avril 2019

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2019

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1a), Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX (à partir de la question n° 1b), Hubert LOBREAU, Mme Delphine FLORAND, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, MM Bertrand JOLY, Jean-François LAGNEAU, délégués d'Autun, Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY (à partir de la question n°1b), délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M André LHOSTE (à partir de la question n° 1b), Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE, M Michel PARIZE, délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Armand DUFOUR, délégué de La Boulaye, Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Evêque, André JARLOT, délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (à partir de la question n° 1b), déléguée de Morlet, MM Patrick VOIRIN, suppléant (remplaçant M Jean-Louis MARTIN), délégué de Réclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU (à partir de la question n°1b), suppléant (remplaçant de M Didier OUGEOT), délégué de Saint Gervais sur Couches), Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX (à partir de la question n° 1a), déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Mmes Marguerite ROY, déléguée de Saint Nizier sur Arroux, Corinne BERAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, MM Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Bertrand JOLY.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Frédéric HUEBER à M Hubert LOBREAU, Mme Régine DEVOUCOUX à Mme Monique GATIER, M Michel CRIQUI à M André BONNET, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON (jusqu'à la question 1b), Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, M Georges BUDIN à M Henri KUZBIK, M Hervé BOUARD à Mme Véronique PROST, M Jean-Camille JEANNIN à M Dominique COMMEAU, M Sylvain CHAVY à Mme Marie-Claude BARNAY, M Denis LUNEAU à M Michel PILARD, M Daniel MALLARD à M Jean SIMONIN, M Pierre LABRUYERE à M Daniel DAUNOT.

ABSENTS : Mmes Julie REGOND, Marie MARIN, M Thierry BABOUILLARD, Mmes Marie VOURIOT THUZET, Agnès COMEAU.

2019/025

Objet : Compte rendu des marchés à procédure adaptée.

**Rapport de Monsieur Michel BELHOMME,
Deuxième Vice-Président**

Chers Collègues,

Conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Communautaire du 11 Juillet 2017 rendue exécutoire le 17 Juillet 2017, j'ai l'honneur de vous rendre compte des marchés à procédure adaptée.

12 mars 2019 : 2016/070 – Maitrise d'œuvre pour l'extension et la requalification de la zone de Saint Forgeot.

Attributaire : Groupement pour Aménager Autrement (G2A OPAC) à MACON pour un montant initial du marché de 24 700 € HT.

Avenant n° 1 : autorisant la réalisation d'une étude d'Avant-Projet (AVP) suite à la modification du tracé de la voie initialement prévue afin d'éviter la zone humide et les secteurs à grande sensibilité environnementale mis en évidence par l'étude d'impact, pour un montant de 4 350 € HT, soit, un montant global du marché de 29 050 € HT.

15 mars 2019 : 2019/001 et 2019/002 – Gestion d'un service de location de voitures et gestion d'un service de location de deux-roues de type scooters, à destination des bénéficiaires de la plateforme « Mobigam ».

Lot n° 1 : Gestion d'un service de location de voitures à destination des bénéficiaires de la plateforme « Mobigam »,

Lot n° 2 : Gestion d'un service de location de deux-roues de type scooters à destination des bénéficiaires de la plateforme « Mobigam »

Attributaire : BG2EC LOC à CHALON-SUR-SAONE (71100) pour un montant estimatif annuel de :

- Pour le Lot n° 1 de 44 000 € TTC,
- Pour le Lot n° 2 de 11 000 € TTC.

15 mars 2019 : 2019-3 - Marché de prestations similaires au marché 2017/085 – Réhabilitation et reconstruction partielle de l'abattoir multi-espèce intercommunal d'Autun – Lot 2 « Gros Œuvre »

Attributaire : DAMIOLI SAS à ST LOUP SUR SEMOUSE (70800) pour un montant de 34 537,50 € HT.

Le conseil communautaire a pris acte de ces informations.



Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la sous-préfecture, le **17 AVR. 2019** et publié, affiché ou notifié, le **17 AVR. 2019**
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 64
Date de la convocation : 29 mars 2019
Affichage compte rendu sommaire : 12 avril 2019

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2019

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1a), Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX (à partir de la question n° 1b), Hubert LOBREAU, Mme Delphine FLORAND, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, MM Bertrand JOLY, Jean-François LAGNEAU, délégués d'Autun, Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY (à partir de la question n°1b), délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M André LHOSTE (à partir de la question n° 1b), Mme Dominique COULON, délégués de Cury, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE, M Michel PARIZE, délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Armand DUFOUR, délégué de La Boulaye, Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Evêque, André JARLOT, délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (à partir de la question n° 1b), déléguée de Morlet, MM Patrick VOIRIN, suppléant (remplaçant M Jean-Louis MARTIN), délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU (à partir de la question n°1b), suppléant (remplaçant de M Didier OUGEOT), délégué de Saint Gervais sur Couches), Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX (à partir de la question n° 1a), déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Mmes Marguerite ROY, déléguée de Saint Nizier sur Arroux, Corinne BERAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, MM Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Bertrand JOLY.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Frédéric HUEBER à M Hubert LOBREAU, Mme Régine DEVOUCOUX à Mme Monique GATIER, M Michel CRIQUI à M André BONNET, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON (jusqu'à la question 1b), Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, M Georges BUDIN à M Henri KUZBIK, M Hervé BOUARD à Mme Véronique PROST, M Jean-Camille JEANNIN à M Dominique COMMEAU, M Sylvain CHAVY à Mme Marie-Claude BARNAY, M Denis LUNEAU à M Michel PILARD, M Daniel MALLARD à M Jean SIMONIN, M Pierre LABRUYERE à M Daniel DAUNOT.

ABSENTS : Mmes Julie REGOND, Marie MARIN, M Thierry BABOUILLARD, Mmes Marie VOURIOT THUZET, Agnès COMEAU.

2019/026

OBJET : Affectation des résultats de l'exercice 2018.

Chers Collègues,

Vu L'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Locales fixant les conditions de reprise des résultats d'un exercice clos, par l'assemblée délibérante ;

Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptable applicables aux collectivités territoriales ;

Vu la fiche de calcul de résultat établie par l'ordonnateur et certifiée par le comptable ;

Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2018, visé par l'ordonnateur et le comptable ;

Vu le compte de gestion définitif établi par le comptable et le tableau des résultats de l'exécution visé par le comptable ;

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la reprise par anticipation des résultats de clôture de l'exercice 2018 dès le vote du budget primitif 2019 dans les conditions suivantes:

BUDGET PRINCIPAL

- Excédent de clôture de la section de fonctionnement..... 6 413 108,61 euros.
- Déficit de clôture de la section d'investissement..... 444 031,34 euros.

Il est proposé de reprendre les résultats 2018 dans les conditions suivantes :

- Reprise du solde d'exécution de la section d'investissement (article 001) faisant l'objet d'un simple report en section d'investissement pour 444 031,34 euros
- Fractionnement en deux parties de l'excédent de fonctionnement :
 - 1^{ère} fraction affectée en section d'investissement (article 1068) pour répondre au besoin de financement de la section d'investissement qui tient compte des dépenses et recettes reportées, soit 2 247 175,69 euros
 - 2^{ème} fraction reportée en section de fonctionnement (article 002) pour 4 165 932,92 euros

BUDGET ANNEXE DES SALLES EVENEMENTIELLES.

- Excédent de clôture de la section de fonctionnement.....177 072,94 euros.
- Déficit de clôture de la section d'investissement.....134 682,78 euros.

Il est proposé de reprendre les résultats 2018 dans les conditions suivantes :

- Reprise du solde d'exécution de la section d'investissement (article 001) faisant l'objet d'un simple report en section d'investissement pour 134 682,78 euros.
- Fractionnement en deux parties de l'excédent de fonctionnement :
 - 1^{ère} fraction affectée en section d'investissement (article 1068) pour répondre au besoin de financement de la section d'investissement qui tient compte des dépenses et recettes reportées, soit 177 051,49 euros
 - 2^{ème} fraction reportée en section de fonctionnement (article 002) pour 21,45 euros

Séance du conseil communautaire du 5 avril 2019 : délibération n° 2019/026

BUDGET ANNEXE DU S.P.A.N.C.

- Excédent de clôture, de la section de fonctionnement.....109 034,55 euros
- Excédent de clôture de la section d'investissement23 121,90 euros

Il est proposé de reprendre les résultats 2018 dans les conditions suivantes :

- Reprise de l'excédent d'investissement (article 001) faisant l'objet d'un simple report en section d'investissement pour 23 121,90 euros.
- Report en section de fonctionnement de l'excédent de fonctionnement (article 002) qui s'élève à 109 034,55 euros

BUDGET ANNEXE DES IMMEUBLES LIES A L'ECONOMIE

- Excédent de clôture de la section de fonctionnement.....406,22 euros
- Excédent de clôture de la section d'investissement.....331 742,50 euros

Il est proposé de reprendre les résultats 2018 dans les conditions suivantes :

- Reprise de l'excédent d'investissement (article 001) faisant l'objet d'un simple report en section d'investissement pour 331 742,50 euros.
- Report en section de fonctionnement de l'excédent de fonctionnement (article 002) qui s'élevait à 406,22 euros

BUDGET ANNEXE DE L'ABATTOIR

- Excédent de clôture de la section de fonctionnement.....22 591,53 euros
- Déficit de clôture de la section d'investissement.....593 686,44 euros

Il est proposé de reprendre les résultats 2018 dans les conditions suivantes :

- Reprise du solde d'exécution de la section d'investissement (article 001) faisant l'objet d'un simple report en section d'investissement pour 593 686,44 euros.
- Affectation en totalité de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement (article 1068) pour répondre au besoin de financement de la section d'investissement qui tient compte des dépenses et recettes reportées, soit 22 591,53 euros

BUDGET ANNEXE DE L'AERODROME

- Excédent de clôture de la section de fonctionnement..... 58,61 euros
- Excédent de clôture de la section d'investissement..... 24 057,20 euros

Il est proposé de reprendre les résultats 2018 dans les conditions suivantes :

- Reprise de l'excédent d'investissement (article 001) faisant l'objet d'un simple report en section d'investissement pour 24 057,20 euros.
- Report en section de fonctionnement de l'excédent de fonctionnement (article 002) qui s'élève à 58,61 euros

BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

- Excédent de clôture de la section de fonctionnement.....44 098,04 euros
- Excédent de clôture de la section d'investissement..... 243 291,12 euros

Il est proposé de reprendre les résultats 2018 dans les conditions suivantes :

- Reprise de l'excédent d'investissement (article 001) faisant l'objet d'un simple report en section d'investissement pour 243 291,12 euros.
- Report en section de fonctionnement de l'excédent de fonctionnement (article 002) qui s'élève à 44 098,04 euros

BUDGET ANNEXE DE LA SALLE JEAN GENET.

- Excédent de clôture de la section de fonctionnement.....20 011,06 euros.
- Déficit de clôture de la section d'investissement.....18 489,78 euros.

Il est proposé de reprendre les résultats 2018 dans les conditions suivantes :

- Reprise du solde d'exécution de la section d'investissement (article 001) faisant l'objet d'un simple report en section d'investissement pour 18 489,78 euros.
- Affectation de la totalité de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement (article 1068) pour répondre au besoin de financement de la section d'investissement qui tient compte des dépenses et recettes reportées, soit 20 011,06 euros

BUDGET ANNEXE GEMAPI.

- Excédent de clôture de la section de fonctionnement.....99 739,28 euros.
- Excédent de clôture de la section d'investissement..... 1 066 807,69 euros.

Il est proposé de reprendre les résultats 2018 dans les conditions suivantes :

- Reprise de l'excédent de financement de la section d'investissement (article 001) faisant l'objet d'un simple report en section d'investissement pour 1 066 807,69 euros.
- Affectation de la totalité de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement (article 1068) pour répondre au besoin de financement de la section d'investissement qui tient compte des dépenses et recettes reportées, soit 99 739,28 euros.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **APPROUVE** la reprise des résultats 2018 dans les conditions énoncées ci-dessus.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des trois premiers Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.



Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la sous-préfecture, le **17 AVR. 2019** et publié, affiché ou notifié, le **17 AVR. 2019**
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 64
Date de la convocation : 29 mars 2019
Affichage compte rendu sommaire : 12 avril 2019

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2019

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1a), Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX (à partir de la question n° 1b), Hubert LOBREAU, Mme Delphine FLORAND, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, MM Bertrand JOLY, Jean-François LAGNEAU, délégués d'Autun, Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY (à partir de la question n°1b), délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M André LHOSTE (à partir de la question n° 1b), Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE, M Michel PARIZE, délégués d'Épinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Étang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Armand DUFOUR, délégué de La Boulaye, Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Évêque, André JARLOT, délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (à partir de la question n° 1b), déléguée de Morlet, MM Patrick VOIRIN, suppléant (remplaçant M Jean-Louis MARTIN), délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU (à partir de la question n°1b), suppléant (remplaçant de M Didier OUGEOT), délégué de Saint Gervais sur Couches), Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX (à partir de la question n° 1a), déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Mmes Marguerite ROY, déléguée de Saint Nizier sur Arroux, Corinne BERAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, MM Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Bertrand JOLY.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Frédéric HUEBER à M Hubert LOBREAU, Mme Régine DEVOUCOUX à Mme Monique GATIER, M Michel CRIQUI à M André BONNET, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON (jusqu'à la question 1b), Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, M Georges BUDIN à M Henri KUZBIK, M Hervé BOUARD à Mme Véronique PROST, M Jean-Camille JEANNIN à M Dominique COMMEAU, M Sylvain CHAVY à Mme Marie-Claude BARNAY, M Denis LUNEAU à M Michel PILARD, M Daniel MALLARD à M Jean SIMONIN, M Pierre LABRUYERE à M Daniel DAUNOT.

ABSENTS : Mmes Julie REGOND, Marie MARIN, M Thierry BABOUILLARD, Mmes Marie VOURIOT THUZET, Agnès COMEAU.

2019/027

Objet : Taux et fiscalité 2019.

Chers Collègues,

Le budget primitif proposé fait suite à la réunion de travail du 21 février dernier à l'Eduen à laquelle tous les maires et les membres du bureau étaient conviés ainsi qu'au Débat d'Orientation Budgétaire qui a eu lieu au Conseil Communautaire du 13 mars dernier.

L'année 2019 est la troisième année de fonctionnement pour notre nouvel EPCI. De ce fait, le calcul du coefficient d'intégration fiscale (CIF) tient compte des compétences qui ont été transférées. La loi de finances 2019 a modifié les règles de calcul des dotations en plafonnant à 0,60 % le CIF et en introduisant le critère de revenu par habitant dans le calcul de la dotation de péréquation de l'enveloppe DGF.

Le bilan global des mesures de la loi de finances initiale pour 2019 peut se résumer ainsi :

- majoration des bases fiscale de 2,2 %;
- limitation de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à 1,2 % par an. Ce taux de croissance annuel de 1,2 %, inflation comprise, sera appliqué aux dépenses de fonctionnement 2017 (des modulations sont autorisées au regard de l'évolution démographique, de la richesse de la population et des efforts de gestion déjà réalisés);
- la réduction du besoin de financement de 2,6 milliards d'euros par an pour arriver à un désendettement total de 13 Md€.
- la mise en place du dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80% des contribuables sur la période 2018-2020 (le montant de la TH sera réduit de 65 % en 2019).

Il est proposé de maintenir les taux 2018 pour la fiscalité ménage et la CFE :

Taxe d'Habitation (TH)	13,39 %
Taxe Foncier Bâti (TFB)	3,37 %
Taxe Foncier Non Bâti (TFNB).....	6,79 %
Contribution Foncière des Entreprises (CFE).....	26,76 %

Pour les communes ne relevant pas du périmètre du SIRTOM de Chagny, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères serait maintenu à 11,70 %.

Concernant les communes dépendant du SIRTOM de la région de Chagny, la TEOMI (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative) est applicable depuis 2015.

Son calcul se définit ainsi :

- la part fixe est calculée en fonction du montant des valeurs locatives de la taxe foncière et correspond à un taux de 9,63 %,
- la part variable est calculée en fonction des litrages collectés auxquels on applique un tarif de 0,011 € par litre.

Concernant la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), le coefficient de la CCGAM est de 1,15 en 2019. Il est proposé de conserver le taux à l'identique pour 2020.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE le maintien des taux d'imposition 2018 pour 2019, pour la fiscalité ménage et la CFE, selon le tableau ci-dessous :

Taxe d'Habitation (TH)	13,39 %
Taxe Foncier Bâti (TFB)	3,37 %
Taxe Foncier Non Bâti (TFNB)	6,79 %
Contribution Foncière des Entreprises (CFE).....	26,76 %

APPROUVE le taux de la TEOM à 11,70% pour les communes ne relevant pas du périmètre du SIRTOM de Chagny.

APPROUVE le calcul de la TEOMI, pour les communes dépendant du SIRTOM de la région de Chagny, comme suit :

- la part fixe est calculée en fonction du montant des valeurs locatives de la taxe foncière et correspond à un taux de 9,63 %,
- la part variable est calculée en fonction des litrages collectés auxquels on applique un tarif de 0,011 € par litre.

FIXE le coefficient de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), à 1,15, pour 2020.

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-préfecture, le **17 AVR 2019**
et publié, affiché ou notifié, le **17 AVR 2019**
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY


Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SEANCE ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2019

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1a), Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX (à partir de la question n° 1b), Hubert LOBREAU, Mme Delphine FLORAND, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, MM Bertrand JOLY, Jean-François LAGNEAU, délégués d'Autun, Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY (à partir de la question n°1b), délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M André LHOSTE (à partir de la question n° 1b), Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE, M Michel PARIZE, délégués d'Épinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Étang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Ignonay, Armand DUFOUR, délégué de La Boulaye, Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Évêque, André JARLOT, délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (à partir de la question n° 1b), déléguée de Morlet, MM Patrick VOIRIN, suppléant (remplaçant M Jean-Louis MARTIN), délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU (à partir de la question n°1b), suppléant (remplaçant de M Didier OUGEOT), délégué de Saint Gervais sur Couches), Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX (à partir de la question n° 1a), déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Mmes Marguerite ROY, déléguée de Saint Nizier sur Arroux, Corinne BERAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, MM Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Bertrand JOLY.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Frédéric HUEBER à M Hubert LOBREAU, Mme Régine DEVOUCOUX à Mme Monique GATIER, M Michel CRIQUI à M André BONNET, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON (jusqu'à la question 1b), Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, M Georges BUDIN à M Henri KUZBIK, M Hervé BOUARD à Mme Véronique PROST, M Jean-Camille JEANNIN à M Dominique COMMEAU, M Sylvain CHAVY à Mme Marie-Claude BARNAY, M Denis LUNEAU à M Michel PILARD, M Daniel MALLARD à M Jean SIMONIN, M Pierre LABRUYERE à M Daniel DAUNOT.

ABSENTS : Mmes Julie REGOND, Marie MARIN, M Thierry BABOILLARD, Mmes Marie VOURIOT THUZET, Agnès COMEAU.

2019/028

Objet : Budget Primitif 2019.

Chers Collègues,

Le budget primitif proposé fait suite à la réunion de travail du 21 février dernier à l'Eduen à laquelle tous les maires et les membres du bureau étaient conviés ainsi qu'au Débat d'Orientation Budgétaire qui a eu lieu au Conseil Communautaire du 13 mars dernier.

L'année 2019 est la troisième année de fonctionnement pour notre nouvel EPCI. De ce fait, le calcul du coefficient d'intégration fiscale (CIF) tient compte des compétences qui ont été transférées. La loi de finances 2019 a modifié les règles de calcul des dotations en plafonnant à 0,60 % le CIF et en introduisant le critère de revenu par habitant dans le calcul de la dotation de péréquation de l'enveloppe DGF.

Le bilan global des mesures de la loi de finances initiale pour 2019 peut se résumer ainsi :

- majoration des bases fiscale de 2,2 %;
- limitation de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à 1,2 % par an. Ce taux de croissance annuel de 1,2 %, inflation comprise, sera appliqué aux dépenses de fonctionnement 2017 (des modulations sont autorisées au regard de l'évolution démographique, de la richesse de la population et des efforts de gestion déjà réalisés);
- la réduction du besoin de financement de 2,6 milliards d'euros par an pour arriver à un désendettement total de 13 Md€.
- la mise en place du dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80% des contribuables sur la période 2018-2020 (le montant de la TH sera réduit de 65 % en 2019).

Il est proposé de maintenir les taux 2018 pour la fiscalité ménage et la CFE :

Taxe d'Habitation (TH)	13,39 %
Taxe Foncier Bâti (TFB)	3,37 %
Taxe Foncier Non Bâti (TFNB).....	6,79 %
Contribution Foncière des Entreprises (CFE).....	26,76 %

Pour les communes ne relevant pas du périmètre du SIRTOM de Chagny, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères serait maintenu à 11,70 %.

Concernant les communes dépendant du SIRTOM de la région de Chagny, la TEOMI (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative) est applicable depuis 2015.

Son calcul se définit ainsi :

- la part fixe est calculée en fonction du montant des valeurs locatives de la taxe foncière et correspond à un taux de 9,63 %,
- la part variable est calculée en fonction des litrages collectés auxquels on applique un tarif de 0,011 € par litre.

Concernant la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), le coefficient de la CCGAM est de 1,15 en 2019. Il est proposé de conserver le taux à l'identique pour 2020.

Le recours à l'emprunt pour les dépenses d'investissement prévues en 2019 sera de 1.987.561 € pour le budget principal.

Pour équilibrer le budget principal et les budgets annexes pour ce budget primitif 2019, il a été repris par anticipation les résultats de clôture de l'exercice 2018.

Le budget principal s'équilibre à 41 767 772,45 €, dont 34 239 370,85 € pour la section de fonctionnement et 7 528 401,60 € pour la section d'investissement. L'ensemble des budgets représente **54 309 418,13 €**, toutes sections confondues.

Séance du conseil communautaire du 5 avril 2019 : délibération n° 2019/028

Compte tenu des compétences gérées par la CCGAM et des obligations légales, ce budget est composé du Budget Principal et de huit budgets annexes : « Salles événementielles », « Service Public d'Assainissement Non Collectif », «Aérodrome », « Abattoir », « Zone d'Activité Economique », « Immeubles productifs de revenus », « salle Jean Genet » et « GEMAPI ».

Le budget principal :

Les résultats pris par anticipation dans l'élaboration du budget primitif sont les suivants :

- un déficit de clôture de la section d'investissement de 444 031,34 €.
- un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 6 413 108,61 €.

Soit un excédent global de clôture; hors restes à réaliser, de 5 969 077,27 €.

De ce résultat, il convient de tenir compte des reports de l'exercice 2018 sur l'exercice 2019, à savoir :

- en dépenses : 2 582 499,26 €,
- en recettes : 779 354,91 €,

Soit un résultat final de **4 165 932,92 €** pour la section de fonctionnement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget total de fonctionnement s'équilibre à **34 239 370,85 €**.

Les dépenses se détaillent ainsi :

Le chapitre 011 – Charges à caractère général s'élève à 9 286 604,20 €.

Il comprend les dépenses de fonctionnement courantes des services.

75 % des dépenses du chapitre 011 reposent sur sept natures de dépenses :

- les contrats de prestations de services (nature 611), représentent 27,9 % de ce chapitre dont 77,8 % sont affectés au traitement des déchets,
- les transports collectifs (nature 6247) : 11,8 %,
- les fluides (nature 60611 à 60618): 10,8 %,
- l'entretien, la réparation et la maintenance (nature 615) : 9,9 %,
- l'alimentation (nature 60623) : 6,0 %,
- les remboursements aux communes (nature 62875) : 5,9 %,
- le carburant (nature 60622) : 2,3 %.

La répartition de 88 % des dépenses du chapitre 011 entre les différentes compétences s'opère de la façon suivante :

Compétence	Montant
Déchets	2 414 458 €
Enseignement et activités liées	1 685 018 €
Restauration scolaire	854 777 €
Administration générale y compris pôles	852 021 €
Animation jeunesse	637 789 €
Voirie et chemins	555 700 €
Centre Nautique	438 123 €
Pôle Transports - mobilité	360 396 €
Bibliothèques	276 149 €
Gymnases	116 770 €

Le chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés représente 14 846 419 €.

Le budget des ressources humaines est maîtrisé avec une hausse seulement de 1,02 % par rapport au réalisé 2018. Cette hausse est due essentiellement à l'augmentation du SMIC et à la mise en place du Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) dont l'impact financier est de 51.337 euros.

Avancement de la mutualisation

Chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication de l'Exécutif à l'organe délibérant.

Le projet de schéma de mutualisation a été approuvé par le conseil communautaire puis transmis à chaque commune début 2015.

Le bilan des actions en matière de mutualisation est le suivant :

Deux nouvelles conventions relatives au service commun "Direction des Finances » et au service commun « Affaires Juridiques, Commande Publique et Délégations de Service Public » se substituant à compter du 1^{er} janvier 2019 aux conventions approuvées par délibération du Conseil Communautaire le 31 mars 2015 ont été votées au conseil communautaire du 27 novembre 2018 :

Après plus de trois années de fonctionnement, le service commun des Finances ainsi que le service commun « Affaires Juridiques, Commande Publique et Délégations de Service Public » ont trouvé leur rythme de croisière, ce qui permet d'estimer avec davantage de précision la ventilation du temps de travail des agents entre les deux collectivités.

Il convient en outre d'apporter un certain nombre de modifications visant à optimiser le fonctionnement des services (précision des missions assurées, modalités de remboursement, mise en place d'un tableau synthétique annexe des agents notamment).

La nouvelle rédaction est issue d'un groupe de travail associant les directeurs généraux, la directrice des Ressources Humaines mutualisées et les représentants du personnel.

De même, une nouvelle convention relative au service commun "Direction des Ressources Humaines » se substituant à compter du 1^{er} janvier 2019 à la convention approuvée par délibération du Conseil Communautaire du 23 novembre 2015 a été votée au Conseil Communautaire du 27 novembre 2018 :

La multiplication des réformes impactant les ressources humaines (PPCR, RIFSEEP, cotisations sociales, etc.) et l'agrandissement du périmètre de l'EPCI au 1^{er} janvier 2017 nécessitent à la fois une profonde réorganisation du service, souligné à l'occasion d'un audit récemment mené, et une clarification des relations entre les deux collectivités ; ceci a impliqué à la fois la mise en place d'un nouvel organigramme et la révision de la convention de service commun initiale.

S'agissant de cette dernière, la nouvelle rédaction est issue d'un groupe de travail associant les directeurs généraux, la direction des Ressources Humaines mutualisées et les représentants du personnel.

Elle intègre également les orientations fixées par Madame la Présidente et Monsieur le Maire d'Autun.

Séance du conseil communautaire du 5 avril 2019 : délibération n° 2019/028

La répartition de 90 % des dépenses du chapitre 012 entre les différentes compétences s'effectue de la façon suivante :

Compétence	Montant
Administration générale y compris pôles	3.896 430 €
Enseignement et activités liées	2.916 789 €
Restauration scolaire	1.120 410 €
Déchets	1.008 930 €
Animation jeunesse	745 760 €
Centre Nautique	722 900 €
Conservatoire de musique	696 750 €
Bibliothèques	635 900 €
Espace vert	581 690 €
Service commun DSTA	492 180 €
Sports et Loisirs	366 510 €
Voirie et chemins	333 660 €

Le Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante s'élève à 5 199 731,65 €
et concerne essentiellement :

- la contribution aux contingents secours-incendie (SDIS) pour 1 376 722 €,
- la subvention d'équilibre de 1 100 000 € versée au Centre Intercommunal d'Action Sociale,
- la subvention de 400 000 € versée à l'Office de Tourisme d'Autun et de l'Autunois,
- les indemnités et frais de formation des élus pour 222 650 €,
- le versement d'un fonds de concours en fonctionnement dans le cadre du Pacte de Confiance et de Solidarité Financier et Fiscal (enveloppes 1 et 2) pour 267 275 €,
- la cotisation au Parc Naturel Régional de Morvan pour 60 375 €,
- la contribution pour les élèves de la CCGAM scolarisés hors périmètre de la communauté pour 37 150 €,
- la cotisation de 33 000 € au SMEVOM du Charolais Brionnais et Autunois,

Les subventions aux associations dont la liste est détaillée à l'annexe IV B1.7 s'élèvent (hors celles de l'office du tourisme et du CIAS) à 414 038 €.

Et les subventions d'équilibre versées aux différents budgets annexes s'élèvent à 1 264 132,65 €

Il est à préciser que le budget annexe de l'abattoir est qualifié de service public industriel et commercial (SPIC) au regard des modalités d'organisation et de fonctionnement de l'équipement similaires à celles des entreprises privées exerçant dans le même secteur. Pour cette raison, ce budget est soumis au principe de l'équilibre financier au moyen de la seule redevance perçue auprès des usagers.

Néanmoins, le fonctionnement de ce service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans une augmentation excessive des tarifs. En effet, une augmentation de la redevance d'usage pour financer les investissements nécessaires au programme de modernisation de l'outil se ferait dans des proportions prohibitives pour les clients actuels et mettrait donc en danger un service public de proximité (abattages d'urgence, filières courtes...) et un outil nécessaire pour toute une filière économique locale.

Dans ce cas précis, la collectivité de rattachement peut - par dérogation - décider une prise en charge des dépenses du SPIC par son budget général. En l'occurrence, il sera donc demandé au conseil communautaire de bien vouloir délibérer, en faveur d'une subvention de fonctionnement de 203.916 €, du budget principal vers le budget annexe de l'abattoir.

Séance du conseil communautaire du 5 avril 2019 : délibération n° 2019/028

Le chapitre 014 – Atténuation de produits est estimé à 740 117 € et concerne :

- les Allocations Compensatrices (AC) versées aux communes pour 84 500 €,
- les reversements de la TEOMI au Sirtom de Chagny pour 650 000 €,
- le reversement du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) pour 5 617 €.

Le chapitre 66 – Charges financières s'élève à 336 820 € et correspond aux intérêts des emprunts.

Le chapitre 67 – Charges exceptionnelles s'élève à 52 920 €.

Cela correspond essentiellement :

- à l'ouverture de crédits pour le versement de diverses subventions exceptionnelles à des personnes de droit privé pour un montant total de 31 500 € et qui concerne :
 - le programme « habiter mieux » (19 000 €),
 - l'aide pour le recrutement d'apprentis au CFA du bâtiment (12 500 €),
- et à l'inscription de 21 420 € pour l'annulation de titres sur exercices précédents.

Le chapitre 022 – Dépenses imprévues s'élève à 2 465 000 €

Les écritures d'ordre d'un montant de 1 311 759 € correspondent aux dotations aux amortissements de l'exercice pour 1 030 000 € et à un virement à la section d'investissement de 281 759 €.

Les recettes se détaillent ainsi :

Le chapitre 013 – Atténuation de charges s'élève à 118 483,93 €.

Il correspond essentiellement à des remboursements liés aux personnels : indemnités journalières, décharges syndicales et remboursement par le SMEVOM d'une partie du salaire du technicien affecté au service déchets.

Le chapitre 70 – Produits des services s'élève à 2 489 690 €.

Les principales recettes se ventilent de la façon suivante :

Compétence	Montant
Restauration collective	1 201 940 €
Centre Nautique	353 300 €
Affaires scolaires et périscolaires	238 020 €
Déchets	204 700 €
Animation jeunesse	195 500 €
Conservatoire de musique	95 250 €

Les recettes sont liées au paiement d'un service rendu.

Le chapitre 73 – Impôts et taxes s'élève à 22 529 374 €.

Au vu des bases estimées et des taux proposés, le produit de la fiscalité devrait être le suivant :

	Taux proposé	Produit Estimé
Taxe d'Habitation	13,39 %	6 143 800 €
Taxe Foncier Bâti	3,37 %	1 334 240 €
Taxe Foncier Non Bâti	6,79 %	266 700 €
Cotisation Foncière des Entreprises	26,76 %	2 586 900 €
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	11,70 & 9,63 %	4 300 000 €

Les autres produits d'impôts et taxes ont été estimés ainsi :

CVAE.....	1 218 234 €
TASCOM	470 000 €
IFER.....	248 000 €
Taxe additionnelle FNB ..	28 000 €
FPIC	610 000 €

La recette de la taxe de séjour est estimée à 120 000 € et les recettes perçues pour l'aire de grand passage à 1 000 €.

Enfin, l'attribution de compensation à percevoir est estimée à 5 202 500 €.

Le chapitre 74 – Dotations et Participations s'élève à 4 692 150 €.

La Dotation Globale de Fonctionnement, composée de la dotation d'intercommunalité et de la dotation de compensation des groupements de communes est inscrite pour 2 571 825 €.

Les attributions de l'Etat pour exonération en matière de CFE, TH et TF, ainsi que la dotation de compensation de la réforme de taxe professionnelle (DCRTP) sont estimées à 482 900 €. Concernant les communes et EPCI à fiscalité propre, les montants de DCRTP ne figurent pas sur l'état de notification des bases prévisionnelles (Etat 1259 FPU) car certaines données nécessaires au calcul ne seront connues que postérieurement à la notification.

Les autres recettes inscrites à ce chapitre sont les suivantes :

- la participation de la Région Bourgogne Franche-Comté s'élève à 368 751,50 € et concerne le transport scolaire (283 050 €), l'ingénierie territoriale (22 750 €), le conservatoire de musique (9 000 €), les transports (5 000 €), l'étude des sites patrimoniaux remarquables (quartier Marchaux : 16.666 €) et le système alimentaire local (32 285,50 €),
- la participation du Département s'élève à 126 500 € et concerne le conservatoire de musique (43 900 €), les COSEC (24 900 €), les centres de loisirs (6 700 €) et le transport-mobilité (51 000 €),
- la participation de la CAF et de la MSA pour l'animation jeunesse et les garderies s'élève à 474 100 €,
- la participation d'Eco-emballage dans le secteur des déchets s'élèvent à 65 000 €,
- la participation de l'ADEME pour l'animation de la plateforme de la rénovation énergétique s'élève à 45 000 €,
- la participation de l'ARS pour le pôle santé s'élève à 34 790 €,
- la participation des Fonds Européens pour le pôle mobilité s'élève à 61 117 €,
- la participation de l'Etat s'élève à 127 000 € et concerne principalement les contrats aidés (Emplois Avenir 36 920 €), les pôles de services (30 000 €), la lecture publique (8 000 €), le dispositif FISAC (25 600 €) et le projet Natura 2000 (25 000 €)
- la participation de l'ANAH et de la caisse des dépôts pour l'étude pré-opérationnelle OPAH-RU : 56 250 €
- la participation des communes hors CCGAM aux frais de scolarité pour leurs élèves inscrits dans les écoles de la CCGAM s'élève à 6 683 €.
- le montant du FCTVA calculé sur les dépenses de fonctionnement de la voirie et des bâtiments publics s'élève à 61 000 €.

Le chapitre 75 – Produits de gestion courante s'élève à 2 970 €.

Cela correspond aux locations suivantes :

- location de salle à Etang (au pôle service et le cosec) : 250 €,
- les recettes pour la fourrière automobile : 200 €,
- les recettes publicitaires sur les bus urbains : 2 520 €.

Le chapitre 77 – Produits exceptionnels s'élève à 10 770 €.

Cela correspond à l'inscription de 10 000 € pour l'annulation de mandats sur exercices précédents et à des remboursements d'assurance pour 770 €.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections s'élèvent à 230 000 €.

Elles correspondent à la quote-part des subventions d'investissement.

La reprise anticipée de l'excédent de clôture de la section de fonctionnement fin 2018 s'élève à 4 165 932,92 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget total d'investissement s'équilibre à **7 528 401,60**. Ce montant comprend les restes à réaliser et le résultat de clôture fin 2018 à reporter.

Les dépenses se détaillent ainsi :

Les dépenses d'équipement budgétées **aux chapitres 20 à 23 s'élèvent à 2.956.591 €** et se décomposent de la façon suivante :

I°) Les crédits nouveaux pour les projets "structurants" : 1.249.206 €.

*** Multi accueil de Couches :**

- 85 000 € de crédits ont été ouverts pour la fin des travaux de réhabilitation.

*** Bibliothèque multimédia :**

- 264 806 € ont été budgétés sur cette année pour la mise à niveau des bâtiments et des équipements du réseau des bibliothèques rurales.

*** Gestion du patrimoine rural :**

- 270 000 € pour la continuité de la création d'itinérances vertes sur l'Autunois (tronçon Epinac - Saisy),

*** Cosec :**

- 629 400 € pour des travaux aux cosecs : Epinac (476 500 €), Etang sur Arroux (80 000 €), de la Châtaigneraie à Autun (72 900 €).

II°) Les crédits nouveaux pour les projets "renouvellement" : 1.378.715 €.

Il s'agit d'enveloppes globales par service.

*** Education :**

- 30 000 € pour l'acquisition de mobilier scolaire et de matériels informatiques.

*** Restaurants scolaires :**

- 10 000 € pour l'achat de mobilier et de matériels de restauration.

*** Centre nautique :**

- 14 000 € pour la remise en état des sanitaires et des vestiaires collectifs.

*** Espace Sports Nature :**

- 6 000 € pour du matériel sportif et 3 000 € pour la remise en état de l'accueil du mini-golf.

*** Gymnases :**

- 5 000 € pour des paniers de basket au Cosec d'Etang

*** Voirie :**

- 520 000 € pour les travaux et la signalétique.

Séance du conseil communautaire du 5 avril 2019 : délibération n° 2019/028

*** Déchets :**

- 70 000 € pour l'achat de bacs et bornes, 25 000 € pour la mise en sécurité du quai de la déchetterie d'Etang sur Arroux, 18 000 € pour l'aménagement de Point de Regroupement, 7 500 € pour la réhabilitation de décharges sauvages.

*** Bâtiments communautaires :**

- 91 600 € pour divers travaux dont 13 000 € pour la mise en conformité des armoires électrique des chaudières.
- 100 000 € pour la première tranche des travaux de la cuisine centrale d'Autun

*** Pôle matériels :**

- 15 000 € pour l'acquisition d'un véhicule pour le réseau des bibliothèques et 3 500 € pour l'acquisition de matériel technique.

*** Chemins et gestion du patrimoine rural :**

- 6 500 € pour l'achat de matériels techniques et 10 500 € de signalétique pour le balisage

*** Pôle transport – mobilité :**

- 79 000 € pour l'achat de vélos et voitures électriques, la communication via de la signalétique et des travaux de pose de bornes de recharge pour les VAE (Vélos à Assistance Electrique).

*** Urbanisme :**

- 164 900 € pour le PLUi, la modification de PLU, l'Agence d'Urbanisme pour le PLHI et le logiciel Opéris.

*** Conservatoires de musique :**

- 9 200 € pour l'achat d'instruments et de fonds de partitions.

*** Muséum d'Histoire Naturelle :**

- 25 000 € pour le contrat de plan 2019

*** Système alimentaire local :**

- 25 000 € pour l'étude de faisabilité de la cuisine centrale

*** Communication :**

- 7 000 € pour le développement du module du réseau de paiement en ligne.

*** Informatique :**

- 99 015 € pour l'achat de matériels et de logiciels.

*** Pôle de santé :**

- 30 000 € pour l'étude de requalification du site de Mardor.

*** Pôle prévention entretien :**

- 4 000 € de mobilier ergonomique pour l'aménagement de postes de travail.

III°) Les dépenses de P3 pour le chauffage urbain s'élèvent à 26 490 €.

IV°) Les différentes subventions d'équipement proposées représentent 302 180 € et se décomposent de la façon suivante :

Il s'agit principalement de subventions d'aide à l'immobilier d'entreprise, dispositif pour lequel la CCGAM a conventionné avec la Région pour une enveloppe de 218 490€.

Séance du conseil communautaire du 5 avril 2019 : délibération n° 2019/028

Les autres subventions sont :

- 4 900 € à l'Association Chemin de Mémoire dans le cadre de l'action « Résistance en Morvan »
- 30 000 € dans le cadre du dispositif FISAC (porteurs de projets commerce et artisanat);
- 43 790 € pour le soutien aux entreprises innovantes et exportatrices
- 5 000 € dans le cadre d'aides au dernier commerce des communes.

Les diverses dépenses financières « chapitre 16 » s'élèvent à 1 300 000 € et correspondent au remboursement du capital de la dette.

Les diverses dépenses d'ordre s'élèvent à 245 280 € :

Elles correspondent à la quote-part des subventions d'investissement pour 230 000 € et aux écritures de récupération des avances sur marchés pour 15 280 €.

La reprise anticipée du déficit de clôture de la section d'investissement fin 2018 s'élève à **444 031,34 €**.

Les restes à réaliser de l'exercice précédent s'élèvent à **2 582 499,26 €**.

Les recettes se détaillent ainsi :

Les recettes d'équipement « chapitre 13 » s'élèvent à 760 864 € et sont affectées aux compétences suivantes :

*** Multi accueil de Couches : 188 000 €**

Subventions versées au titre du FEADER (153 000 €), de la MSA (20 000 €) et du Conseil Départemental (15 000 €).

*** Bibliothèque multimédia : 28 350 €**

Subvention versée par la DRAC.

*** Gestion du patrimoine rural : 169 350 €**

Subventions versées dans le cadre des itinérances vertes :

- Conseil Départemental : 30 000 €,
- DETR (contrat de ruralité): 71 850 €,
- Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté : 67 500 €.

*** Pôle Prévention : 1 800 €**

Il s'agit d'une subvention versée par le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) pour l'achat de mobilier ergonomique suite à une prescription médicale.

*** Pôle Santé : 24 000 €**

Il s'agit de subventions versées pour l'étude de requalification du site de Mardor :

- Croix Rouge Française : 3 000 €
- DETR : 9 000 €
- Conseil Régional : 12 000 €

*** Pôle Matériel : 10 000 €**

Subventions de la DRAC et du CD 71 pour l'achat d'un véhicule pour le réseau des bibliothèques.

*** le cosec d'Epinaç : 234 086 €**

Subventions versées par l'Etat (107 726 €) dans le cadre du contrat de ruralité et le Conseil Départemental (126 360 €) dans le cadre de l'appel à projets structurants.

Séance du conseil communautaire du 5 avril 2019 : délibération n° 2019/028

*** le cosec d'Étang sur Arroux : 27 738 €**

Subvention versée par le Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projets structurants.

*** Pôle transport - mobilité : 15 240 €**

Subvention versée par l'Etat, via le dispositif TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) pour l'achat de vélos électriques (10 240 €) et par l'ADEME pour l'achat d'un véhicule électrique (5 000 €).

*** Gestion du Muséum d'histoire naturelle : 20 000 €**

Subvention versée par le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté dans le cadre du contrat de plan 2019.

*** Système Alimentaire Local : 20 000 €**

Il s'agit de subventions versées par la Région et le LEADER dans le cadre de l'étude de faisabilité de la cuisine centrale.

*** Aides aux porteurs de projets commerce et artisanat : 22 300 €**

Il s'agit de subvention Etat-FISAC.

Un emprunt (« chapitre 16 ») de 1 987 561 € est prévu pour permettre le financement de tous ces projets.

Les recettes financières s'élèvent à 2 673 582,69 € et correspondent aux Fonds de Compensation de la T.V.A. (426 407 €) et aux excédents de fonctionnement capitalisés (2 247 175,69 € au compte 1068) qui répondent au besoin de financement de la section d'investissement.

Les écritures d'ordre s'élèvent à 1 327 039 € et correspondent au virement de la section de fonctionnement (281 759 €), aux amortissements de l'exercice (1 030 000 €) et aux écritures de récupération des avances sur marchés (15 280 €).

Les restes à réaliser de l'exercice précédent s'élèvent à **779 354,91 €**.

Les Budgets annexes

Le budget annexe des Salles Événementielles

Ce budget est assujéti à la TVA, les crédits inscrits sont donc des montants HT. Les résultats pris par anticipation dans l'élaboration du budget primitif sont les suivants :

- un déficit de clôture de la section d'investissement de 134 682,78 €.
- un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 177 072,94 €.

Soit un excédent global de clôture, hors restes à réaliser, de 42 390,16 €.

De ce résultat, il convient de tenir compte des reports de l'exercice 2018 sur l'exercice 2019, à savoir :

- en dépenses : 81 393,71 €,
- en recettes : 39 025,00 €,

Soit un résultat final prévisionnel de **21,45 €** pour la section de fonctionnement.

Ce budget s'équilibre à 1 166 677,49 €, dont 738 482,00 € pour la section de fonctionnement et 428 195,49 € pour la section d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :

Le chapitre 011 – Charges à caractère général s'élève à 316 068 €.

Les fluides se montent à 94 500 €. Les impôts, assurances et taxes diverses s'élèvent à 14 700 €, la communication à 21 000 €, les prestations extérieures et locations diverses à 152 528 € et les autres charges à 33 340 €.

Le chapitre 012 – Charges de personnel s'élève à 161 795 €.

Le chapitre 65 – Autres charges de gestion courante s'élève à 2 000 € et correspond aux droits d'auteurs versés à la Sacem.

Le chapitre 66 – Charges financières s'élève à 86 500 € et correspond aux intérêts des emprunts.

Les écritures d'ordre s'élèvent à 172 119 €.

Il s'agit des dotations pour amortissements de l'exercice pour 24 500 € (chapitre 042) et du virement à la section d'investissement pour 147 619 € (chapitre 023).

Les recettes de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :

Le chapitre 70 – Produits des services s'élève à 160 955 €.

Il s'agit de :

- 105 955 € de locations de salles, de matériels et la réalisation de prestations annexes,
- 50 000 € de recettes issues de prestation de loisirs (patinoire),
- 5 000 € de la revente d'animations et de boissons.

Le chapitre 74 – Dotations et participations s'élève à 576 264,55 €.

Il s'agit de la subvention d'équilibre versée par le budget principal de la CCGAM.

Les écritures d'ordre s'élèvent à 1 241 €.

Cela correspond à la quote-part des subventions d'investissement.

La reprise anticipée de l'excédent de clôture de la section de fonctionnement fin 2018 s'élève à **21,45 €**.

*** La section d'investissement**

Les dépenses d'investissement :

- Immobilisations corporelles au **chapitre 21** pour **54 378 €** concernant
 - du matériel de manutention et de levage : 1 878 €,
 - le P3 du chauffage urbain : 2 500 €
 - fourniture et installation structure système de levage (grill) : 50 000 €
- Dépenses financières au **chapitre 16** pour **156 500 €** correspondant au remboursement du capital de la dette.
- Les **écritures d'ordre** s'élèvent à **1 241 €** et correspondent à la quote-part des subventions d'investissement.

La reprise anticipée du déficit de clôture de la section d'investissement fin 2018 s'élève à **134 682,78 €**.

Les restes à réaliser de l'exercice précédent s'élèvent à **81 393,71 €**.

Les recettes d'investissement se détaillent ainsi :

- **40 000 €** de subvention LEADER (**au chapitre 13**) pour l'acquisition du système de levage (grill)
- **177 051,49 €** correspondant aux excédents de fonctionnement capitalisés au compte 1068 qui répondent au besoin de financement de la section d'investissement.
- **172 119 € d'écritures d'ordre** correspondant aux amortissements de l'exercice (chapitre 040 - 24 500 €) et au virement de la section de fonctionnement (chapitre 021 - 147 619 €).

Les restes à réaliser de l'exercice précédent s'élèvent à **39 025 €**.

Le budget annexe Assainissement (SPANC)

Les résultats pris par anticipation dans l'élaboration du budget primitif sont les suivants :

- Un excédent de clôture de la section d'investissement de 23 121,90 €.
- Un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 109 034,55 €.

Soit un excédent global de clôture de 132 156,45 €.

Il n'y a pas de reports de l'exercice 2018 sur l'exercice 2019. Le résultat final pour la section de fonctionnement est donc de **109 034,55 €**.

Le budget 2019 est présenté avec un **excédent de 29 835 € en section de fonctionnement et il est équilibré à 33 821,90 € en section d'investissement**.

La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement d'un montant de **208 035 €** proviennent des redevances des usagers (**chapitre 70**) pour **99 000,45 € et de la reprise anticipée de l'excédent de clôture** de la section de fonctionnement fin 2018, pour **109 034,55 €**.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **178 200 €** et concernent :

- le fonctionnement quotidien du service (**chapitre 011**) s'élève à **153 952 € ;**
- les charges de personnels pour **118.682 € (chapitre 012) ;**
- l'ouverture de crédits à hauteur de **1 000 €** pour l'annulation de titres sur exercices antérieurs (**chapitre 67**) ;
- des dépenses imprévues pour **12 548 € (chapitre 022) ;**
- la dotation aux amortissements : **10 700 € (chapitre 042)**.

Au vu du Code Général des Collectivités Territoriales, n'est pas considéré comme en déséquilibre au sens de l'article L.1612-4, un budget dont une section voire les deux sont votées en suréquilibre (L.1612-7 DU CGCT)

De ce fait, le budget annexe du SPANC est présenté ici en suréquilibre pour la section de fonctionnement. Ce vote s'inscrit dans le cadre de la règlementation sus-visée.

La section d'investissement

Les recettes d'investissement concernent :

- l'amortissement des immobilisations pour 10 700 € (**chapitre 040**).

La reprise anticipée de l'excédent de clôture de la section d'investissement fin 2018, s'élève à **23 121,90 €**.

Les dépenses d'investissement concernent

- l'ouverture de crédits en immobilisations corporelles pour **33 821,90 € (chapitre 21)**.

Le budget annexe de l'abattoir

Ce budget est assujéti à la TVA, les crédits inscrits sont donc des montants HT.

Les résultats pris par anticipation dans l'élaboration du budget primitif sont les suivants :

- Un déficit de clôture de la section d'investissement de 593 686,44 €.
- Un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 22 591,53 €.

Soit un déficit global de clôture, hors restes à réaliser, de 571 094,91 €.

De ce résultat, il convient de tenir compte des reports de l'exercice 2018 sur l'exercice 2019, à savoir :

- en dépenses : 118.595,32 €
- en recettes : 596.763,60 €

L'excédent de clôture de la section de fonctionnement est affecté en totalité au besoin de financement de la section d'investissement, mais ce dernier ne sera que partiellement couvert au vu des reports de l'exercice 2018 sur l'exercice 2019

Ce budget s'équilibre à 4 430 372,76 € toutes sections confondues.

La section de fonctionnement est équilibrée à 320 590 €.

Les dépenses de fonctionnement concernent :

- **au chapitre 011 : 48.750 euros** qui concernent l'entretien du bâtiment (15 000 €), l'assurance (800 €), la réparation et maintenance des outils de production (21 200 €) ainsi que la taxe foncière et la TEOM (11 750 €),
- **au chapitre 65**, la contribution pour sujétion de service public : **48 000 €**,
- **au chapitre 66**, le paiement des intérêts des emprunts pour **23 960 €**,
- **les écritures d'ordre** pour la dotation aux amortissements : **74 700 € (chapitre 042)** et le virement à la section d'investissement : **125 180 € (chapitre 023)**.

Les recettes de fonctionnement concernent :

- **au chapitre 70 : 48750 €**, il s'agit de la taxe d'usage versée par les utilisateurs qui est estimée à 37 000 € et du remboursement de la taxe foncière par le délégataire estimée à 11 750 €,
- **au chapitre 74**, la subvention d'équilibre versée par le budget principal de la CCGAM pour un montant de **203 916 €**,

Séance du conseil communautaire du 5 avril 2019 : délibération n° 2019/028

- **au chapitre 75**, l'intéressement sur le chiffre d'affaires provenant de l'activité salle de découpe pour **13 000 €**,
- **au chapitre 77**, le produit exceptionnel relatif au remboursement par le délégataire du montant des amortissements des immobilisations reprises par le délégant pour **9 924 €**,
- **les écritures d'ordre au chapitre 042** pour la quote-part des subventions d'investissement pour **45 000 €**.

La section d'investissement est équilibrée à 4 109 782,76 €.

Les dépenses d'investissement sont constituées :

- des frais d'études pour **116 000 € (chapitre 20)**,
- de l'achat de matériels informatiques pour **10.000 euros (chapitre 21)**,
- de travaux de modernisation pour **3.139 681 € (chapitre 23)**,
- du remboursement du capital des emprunts pour **61 820 € (chapitre 16)**,
- **des écritures d'ordre (chapitre 040)** relatives à la quote-part des subventions d'investissement pour **45 000 €**,
- **des écritures d'ordre (chapitre 041)** retraçant les avances à verser aux fournisseurs dans le cadre des marchés publics pour **25 000 €**.

Les restes à réaliser de l'exercice précédent s'élèvent à **118 595,32 €** et le **déficit de clôture de la section d'investissement** se monte à **593 686,44 €**

Les recettes d'investissement sont constituées :

- **au chapitre 13 : 1.185.645 euros** des subventions reçues ,
 - par l'Etat (DETR et TEPCV) pour 437 687 €,
 - par le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté pour 257 838 €,
 - par le Conseil Départemental pour 26 831 €,
 - sur fonds européens d'un montant de 393 089 €,
 - par l'Agence de l'Eau pour 70 200 €.
- **au chapitre 16, d'un emprunt de 2 079 902,63 €** pour permettre le financement de ces travaux.

Les recettes financières s'élèvent à 22 591,53 € et correspondent à l'affectation de l'excédent de fonctionnement au besoin de financement de la section d'investissement (**chapitre 10**).

Les écritures d'ordre s'élèvent à 224 880 € et correspondent au virement de la section de fonctionnement (**125 180 € - chapitre 021**), aux amortissements de l'exercice (**74 700 € - chapitre 040**) et aux écritures de récupération des avances sur marchés (**25 000 € - chapitre 041**).

Les restes à réaliser de l'exercice précédent s'élèvent à **596 763,60 €**.

Le budget annexe des immeubles productifs de revenus :IPDR

Ce budget concerne le centre de ressources numériques, la maison des spécialistes, la maison des entreprises, le pôle Platon Formation, les maisons de santé, l'atelier relais, le pôle pêche-habitat de loisirs et le domaine de La Boulaye.

Les résultats pris par anticipation dans l'élaboration du budget primitif sont les suivants :

- Un excédent de clôture de la section d'investissement de 331 742,50 €.
- Un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 406,22 €.

Soit un excédent global de clôture, hors restes à réaliser, de 332 148,72 €.

De ce résultat, il convient de tenir compte des reports de l'exercice 2018 sur l'exercice 2019, à savoir :

- en dépenses : 32 229,96 €
- en recettes : 76 054,10 €

Ainsi, le résultat final de la section de fonctionnement s'élève à **406,22 €**.

Ce budget est suivi hors taxe car il est assujéti à la TVA, des loyers étant versés pour ces équipements.

Il s'équilibre en dépenses et recettes, toutes sections confondues à **2 148 230,60 €**.

La section de fonctionnement est équilibrée à 572 374 €.

Les recettes de fonctionnement concernent :

- des remboursements de frais par les locataires des différentes structures pour **50 910 € (chapitre 70)**,
- le versement de la taxe de séjour liée aux chalets à Etang pour **800 €, (chapitre 73)**
- le versement de subventions pour **262.140,78 € (chapitre 74)**, il s'agit de la Région pour le fonctionnement du centre de ressources numériques d'un montant de 45 600 € et la subvention d'équilibre versée par le budget principal d'une valeur de 216 540,78 €,
- les loyers **(chapitre 75) s'élèvent à 207.817 euros** et se décomposent ainsi : 30.000 € pour le centre de ressources numériques, 20.000 € pour la maison des spécialistes, 27 000 € pour la maison des entreprises, 41.667 € pour le pôle formation, 42.900 € pour la maison de santé de Couches, 22.350 € pour la maison de santé d'Épinac, 20.000 € pour les chalets à Etang et 3.900 € pour l'atelier relais à Etang.
- la quote-part des subventions d'investissement pour **50 300 € (chapitre 042)**.

La reprise anticipée de l'excédent de clôture de la section de fonctionnement fin 2018 s'élève à **406,22 €**.

Les dépenses de fonctionnement concernent :

Pour le chapitre 011 : 257.225 euros qui correspondent à

- la maintenance et le coût des intervenants extérieurs : 43 250 €,
- la consommation de fluides : 77 800 €,
- l'achat de fournitures et petits équipements : 22 100 €,
- les locations mobilières et immobilières : 30 950 €,
- les charges locatives : 13 500 €,

Séance du conseil communautaire du 5 avril 2019 : délibération n° 2019/028

- les taxes foncières et la TEOM : 28 670 €,
- divers frais de fonctionnement, dont assurances et frais de télécommunication : 40 955 €,
- les salaires et charges : **136 265 € (chapitre 012)**,
- le reversement, sur le budget principal, de la taxe de séjour collectée pour la location des chalets pour **800 € (chapitre 014)**,
- le remboursement des intérêts d'emprunt : **50 084 € (chapitre 66)**,
- les amortissements pour 128 000 € (**écritures d'ordre au chapitre 042**).

La section d'investissement est équilibrée à 1 575 856,60 €.

Les recettes d'investissement concernent :

Au chapitre 13 : 694.330 euros de subventions d'équipement reçues qui se détaillent de la façon suivante :

- 116 379 € de subvention du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté pour le centre de ressources numériques à la pépinière de Bellevue (43 354 €) et la maison de santé d'Etang sur Arroux (73 025 €),
- 3 450 € de subvention du Conseil Départemental pour la maison de santé d'Etang,
- 6 125 € de subvention du FEDER et 15 000 € de la Fondation Orange pour le Fablab du centre de ressources numériques,
- 242 400 € de subvention FEADER et 3 719 € d'autres partenaires pour la construction de la maison de santé d'Etang sur Arroux,
- 307 257 € de subvention DETR pour la maison de santé d'Etang,

Les dépôts et cautionnement à recevoir sont budgétés à hauteur de **1 000 € (chapitre 165)**.

La vente de Domaine de la Boulaye est inscrite pour **312 000 € (chapitre 024)**.

La dotation aux amortissements s'élève à **128 000 € (chapitre 040)**.

Les écritures d'ordre pour la récupération des avances sur marchés pour **32 730 € (chapitre 041)**.

La reprise anticipée de l'excédent de clôture de la section d'investissement fin 2018 s'élève à **331 742,50 €**.

Les restes à réaliser de l'exercice précédent s'élèvent à 76 054,10 €.

Les dépenses d'investissement sont constituées :

- **au chapitre 21 : 347.243,72 euros** qui concernent,
 - l'achat du terrain pour la maison de santé d'Etang pour 55 000 €,
 - l'étanchéité de murs au Domaine de la Boulaye pour 5 000 €,
 - l'isolation de la salle d'attente de la maison de santé de Couches pour 13 334 €,
 - totems signalétiques pour les maisons de santé pour 12 000 €
 - l'acquisition de matériel et de mobilier pour le Fablab, les ateliers TIC et d'outils d'interactions avec le citoyen pour 54 625 €,
 - l'aménagement d'un espace coworking, E-administration et du fablab pour 145 493,72 €,
 - Echelle à crinoline pour accès ventilation sur toiture de la Maison des Entreprises pour 7 500 €,

Séance du conseil communautaire du 5 avril 2019 : délibération n° 2019/028

- Mise en sécurité centrale incendie suite extension d'activités au Pôle Formation Platon pour 16 667 €,
- Matériel informatique et mobilier pour la Maison des Spécialistes : 2 000 €,
- l'achat de mobilier à hauteur de 33 334 € pour la maison de santé d'Etang
- le chauffage Dalkia pour 2 290 €,
- la construction de la maison de santé d'Etang sur Arroux pour **974 885,92 € (chapitre 23)**,
- du remboursement du capital des emprunts pour **137 467 € et de 1 000 €** pour les dépôts et cautionnements à rembourser (**chapitre 16**),
- la quote-part des subventions d'investissement pour **50 300 € (chapitre 040)**.
- les écritures d'ordre pour la récupération des avances sur marchés pour **32 730 € (chapitre 041)**.

Les restes à réaliser de l'exercice précédent s'élèvent à **32 229,96 €**.

Le budget annexe de l'aérodrome

Les résultats pris par anticipation dans l'élaboration du budget primitif sont les suivants :

- Un excédent de clôture de la section d'investissement de 24 057,20 €.
- Un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 58,61 €.

Soit un excédent global de clôture, hors les restes à réaliser, de 24 115,81 €. Comme il n'y a pas de report, le résultat final de la section de fonctionnement est de **58,61 €**.

Ce budget s'équilibre en dépenses et recettes, toutes sections confondues à 79 486,20 €.

La section de fonctionnement est équilibrée à 43 770,00 €.

Les recettes de fonctionnement concernent :

Chapitre 70 : 9.100 euros concerne la location de stationnement d'aéronefs sous abri, estimée à 7 000 € et le remboursement des fluides et de la TEOM estimés à 2 100 €,

- une subvention d'équilibre qui s'élève à **33 611,39 € (chapitre 74)**,
- la quote-part des subventions d'investissement à hauteur de **1 000 € (écriture d'ordre au chapitre 042)**.

La reprise anticipée de l'excédent de clôture de la section de fonctionnement fin 2018 s'élève à **58,61 €**.

Les dépenses de fonctionnement concernent :

- **au chapitre 011** : 22.770 euros, il s'agit
 - des fluides pour 2 050 €,
 - divers frais de fonctionnement pour 4 970 €,
 - les assurances pour 2 100 €,
 - la cotisation à l'UAF (Union des Aéroports Français) et l'adhésion à l'association des aérodromes français qui s'élèvent à 3 300 €,
 - la taxe foncière et la TEOM pour 10 350 €,

- les charges de personnel pour **15 000 € (chapitre 012)**
- les dotations aux amortissements pour **6 000 € (écriture d'ordre au chapitre 042)**.

La section d'investissement est équilibrée à 35 716,20 €.

Les recettes d'investissement concernent :

- le FCTVA pour **5 659 € (chapitre 10)**,
- l'amortissement des équipements pour **6 000 € (écriture d'ordre au chapitre 040)**.

La reprise anticipée de l'excédent de clôture de la section d'investissement fin 2018 s'élève à **24 057,20 €**.

Les dépenses d'investissement concernent :

Chapitre 21 : 34.500 euros pour l'achat de balises et de manches à air pour 7 500 € et divers travaux (27 000 €), les dépenses imprévues pour **216,20 € (chapitre 020)** et les écritures d'ordre relatives aux amortissements des subventions pour **1 000 € (chapitre 040)**.

Le budget annexe des Zones d'Activités Economiques

Les résultats pris par anticipation dans l'élaboration du budget primitif sont les suivants :

- Un excédent de clôture de la section d'investissement de 243 291,12 €.
- Un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 44 098,04 €.

Soit un excédent global de clôture, hors les restes à réaliser, de 287 389,16 €.

De ce résultat, il convient de tenir compte des reports de l'exercice 2018 sur l'exercice 2019, à savoir :

- en dépenses : 315 299,02 €
- en recettes : 103 270,00 €

Le résultat final de la section de fonctionnement est de **44 098,04 €**.

Ce budget s'équilibre en dépenses et recettes, toutes sections confondues, à 1 417 184,19 €.

La section de fonctionnement est équilibrée à 252 070,00 €.

Les recettes de fonctionnement concernent :

- la vente de foin sur la zone de Saint Forgeot : 504,00 € (**chapitre 70**),
- une subvention d'équilibre qui s'élève à 11 383,41 € (**chapitre 74**),
- le remboursement par la Ville d'Autun des intérêts d'emprunts contractés pour les travaux réalisés au PASA avant le transfert à la CCGAM, soit 26 544,55 € (**chapitre 76**),
- les écritures d'ordre relatives à la quote-part des subventions pour 169 540 € (**chapitre 042**)

La reprise anticipée de l'excédent de clôture de la section de fonctionnement fin 2018 s'élève à **44 098,04 €**.

Les dépenses de fonctionnement concernent :

- **chapitre 011** : divers frais de fonctionnement à hauteur de **29 200 €** (13 350 € pour le PASA, 880 € pour la zone de St Forgeot, 13 970 € pour la zone de Bellevue et 1 000 € pour la zone de Saint-Andoche),
- une régularisation pour les arrondis de TVA pour **10 € (chapitre 65)**,
- les intérêts des emprunts contractés par la Ville d'Autun et la CCGAM pour **31 170 € (chapitre 66)**,
- des dépenses imprévues pour **3 090 € (chapitre 022)**,
- les écritures d'ordre concernent le virement à la section d'investissement (**65 000 € - chapitre 023**) et les dotations aux amortissements (**123 600 € - chapitre 042**).

La section d'investissement est équilibrée à 1 165 114,19 €.

Les recettes d'investissement concernent :

- **chapitre 13** : subventions d'investissements pour **101.000 euros**, il s'agit des subventions DETR pour le smart parking de la zone de Saint Andoche (32 000 €) et pour la ZAE de Bellevue : (69 000 €),
- un emprunt de **269 068 €** pour la réalisation du programme d'investissement (**chapitre 16**),
- le remboursement du capital des emprunts contractés pour les travaux réalisés avant le transfert à la CCGAM du PASA : **145 053,07 € (chapitre 27)**,
- **chapitre 024** : produits de cessions pour **114.832 euros**, il s'agit de la vente de parcelles sur la zone de Bellevue (80 000 €), sur la zone d'Etang (24 832 €) et sur la zone de Couches (10 000 €),
- le virement de la section de fonctionnement : 65 000 € (**chapitre 021**),
- les amortissements des investissements réalisés : 123 600 € (**chapitre 040**),

La reprise anticipée de l'excédent de clôture de la section d'investissement fin 2018 s'élève à **243 291,12 €**.

Les restes à réaliser de l'exercice précédent s'élèvent à **103 270 €**.

Les dépenses d'investissement concernent :

Les opérations d'équipement qui s'élèvent à 506 000,00 € se décomposent de la façon suivante :

- Couches : 1 000 €
- Saint Forgeot : 215 000 €
- Bellevue : 240.000,00 €
- Saint- Andoche : 10.000 €
- Epinac : 20.000 €
- Saint Pantaléon : 20.000 €

Le capital des emprunts transférés par la ville d'Autun et contractés par la CCGAM depuis 2014 s'élève à **163 620 € (chapitre 16)**.

Des dépenses imprévues sont inscrites pour **10.655,17 € (chapitre 020)**.

Les écritures d'ordre (**chapitre 040**) sont de **169.40,00 €** et concernent l'amortissement des subventions.

Les restes à réaliser de l'exercice précédent s'élèvent à **315.299,02 €**.

Le budget annexe de la salle Jean Genet

Les résultats pris par anticipation dans l'élaboration du budget primitif sont les suivants :

- Un déficit de clôture de la section d'investissement de 18 489,78 €.
- Un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 20 011,06 €.

Soit un excédent global de clôture hors les restes à réaliser de 1 521,28 €.

De ce résultat, il convient de tenir compte des reports de l'exercice 2018 sur l'exercice 2019, à savoir, en dépenses : 4.960,80€

L'excédent de clôture de la section de fonctionnement est affecté en totalité au besoin de financement de la section d'investissement, mais ce dernier ne sera que partiellement couvert au vu des reports de l'exercice 2018 sur l'exercice 2019

Ce budget s'équilibre en dépenses et recettes, toutes sections confondues, à 323 347,10€.

La section de fonctionnement est équilibrée à 262 876,52 €.

Les recettes concernent :

- **au chapitre 70 : 10.060 euros**, il s'agit de la billetterie pour 9 500 € et du remboursement par le Relais d'Assistance Maternelle et par la ludothèque des fluides pour 560 €,
- **au chapitre 74 : 252.416,52 euros**, il s'agit des subventions versées par le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté (5 000 €), le Conseil Départemental (10 000 €) et la DRAC (15 000 €). La subvention d'équilibre versée par le budget principal de la CCGAM.s'élève à 222 416,52 €,

Les écritures d'ordre (**chapitre 042**) sont de **400,00 €** et concernent l'amortissement des subventions.

Les dépenses concernent :

- **Au chapitre 011 : 112.535 euros**, il s'agit
 - o des fluides : 4 700 €,
 - o du contrat de prestation de service gros entretien (Auxifip) : 28 500 €,
 - o du remboursement à l'Ehpad Myosotis de la consommation de gaz et de la maintenance chaufferie : 18 500 €,
 - o de différents prestataires de spectacles : 40 000 €,
 - o de dépenses courantes de fonctionnement : 20 835 €,
 - o
- les frais de personnels : **63 270 € (chapitre 012)**,
- les droits versés à la Sacem : **3 000 € (chapitre 65)**,
- les intérêts liés au BEA : **47 920 € (chapitre 66)**,
- le virement à la section d'investissement : **35 451,52 € (chapitre 023)**,
- la dotation aux amortissements de biens : **700 € (chapitre 042)**.

La section d'investissement est équilibrée à 60 470,58 €.

Les recettes concernent :

- **chapitre 13** : subvention d'investissement pour **3488 euros**, il s'agit du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté (1 488 €) et du Conseil Départemental (2 000 €)

Séance du conseil communautaire du 5 avril 2019 : délibération n° 2019/028

- le FCTVA pour **820 € (chapitre 10)** et l'affectation de l'excédent de fonctionnement au besoin de financement de la section d'investissement (**compte 1068 : 20 011,06**),
- le virement de la section de fonctionnement pour **35 451,52 € (chapitre 021)**,
- l'amortissement des biens : **700 € (chapitre 040)**.

Les dépenses concernent :

- **au chapitre 21 : 18.260 euros**, il s'agit du montant de TVA lié au BEA (13 260 €) et 5 000 € de crédits ouverts pour diverses dépenses d'aménagement,
- le capital lié au BEA : **18 360 € (chapitre 16)**,
- L'amortissement des subventions : **400 € (chapitre 040)**

Les restes à réaliser de l'exercice précédent s'élèvent à **4 960,80 €**.

La reprise anticipée du déficit de clôture de la section d'investissement fin 2018 s'élève à **18 489,78 €**.

Le budget annexe GEMAPI

Les résultats pris par anticipation dans l'élaboration du budget primitif sont les suivants :

- Un excédent de clôture de la section d'investissement de 1 066 807,69 €.
- Un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 99 739,28 €.

Soit un excédent global de clôture sans les restes à réaliser de 1 166 546,97 €.

De ce résultat, il convient de tenir compte des reports de l'exercice 2018 sur l'exercice 2019, à savoir :

- en dépenses : 2 440 822,44 €
- en recettes : 787 070,40 €

L'excédent de clôture de la section de fonctionnement est affecté en totalité au besoin de financement de la section d'investissement, mais ce dernier ne sera que partiellement couvert au vu des reports de l'exercice 2018 sur l'exercice 2019. Ce budget s'équilibre en dépenses et recettes, toutes sections confondues, à 2 734 490,44 €.

La section de fonctionnement est équilibrée à 169 443 €.

Les recettes :

Pour financer cette compétence, la CCGAM a instauré, depuis l'année 2018, une taxe GEMAPI (**chapitre 73** - compte 7346). Son montant a été fixé à 169 443 €, soit 4,05 € en moyenne par habitant pour l'année 2019.

Les dépenses liées à cette taxe concernent :

- **Au chapitre 011 : 34.500 euros**, il s'agit de
 - o l'entretien ripisylve : 27 000 €,
 - o les honoraires de commissaires enquêteurs : 2 500 €
- le remboursement aux communes via le contrat territorial suite pour 5 000 €,
- l'ingénierie interne pour **23 781,93 € (chapitre 012)**
- les redevances au SINETA, au syndicat de la Dheune et au contrat territorial Sud Morvan pour **47 5000 € (chapitre 65)**,
- les intérêts des emprunts pour **16 410 € (chapitre 66)**,
- le virement à la section d'investissement pour 47 251,07 € (**chapitre 023**).

La section d'investissement est équilibrée à 2 565 047,44 €.

Les recettes concernent :

- les subventions attendues de l'Agence de l'eau, du FEDER et de la DETR pour **236.256 € (chapitre 13)**,
- **au chapitre 10**, le montant de FCTVA concernant les travaux reportés fin 2018 pour un montant de **327.923 euros** et l'affectation de l'excédent de fonctionnement au besoin de financement de la section d'investissement pour **99.739,28 € (compte 1068)**,
- le virement de la section de fonctionnement pour **47 251,07 € (chapitre 021)**,

Les restes à réaliser de l'exercice précédent s'élèvent à 787.070,40 €.

La reprise anticipée de l'excédent de clôture de la section d'investissement fin 2018 s'élève à 1.066.807,69 €.

Les dépenses concernent :

- l'étude GEMAPI pour **16 000 € (chapitre 20)**,
- divers travaux non prévus en 2018 pour **55.800 € (chapitre 23)**,
- le remboursement du capital des emprunts pour **52 425 € (chapitre 16)**.

Les restes à réaliser de l'exercice précédent s'élèvent à 2.440.822,44 €.

Concernant le budget principal, une présentation est faite dans le document fonction par fonction.

Les annexes contiennent de nombreux renseignements complémentaires comme l'état de la dette, l'état du personnel, les subventions versées aux associations, etc...

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité
(17 abstentions et 1 vote contre)**

- **ADOPTE** le budget primitif 2019.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité
(1 abstention et 1 vote contre)**

- **AUTORISE** le versement des subventions aux associations,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité
(17 abstentions)**

- **AUTORISE** le versement de la subvention d'équilibre du budget principal au budget de l'abattoir pour 203.916 € en section de fonctionnement.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité
(1 abstention)**

- **APPROUVE** la reprise anticipée des résultats de clôtures de l'exercice 2018, budget principal et budgets annexes.
- **APPROUVE** le tableau des effectifs.
- **AUTORISE** la réalisation des emprunts.

Le conseil communautaire, pour les points cités ci-dessus, a autorisé Madame la Présidente ou l'un des trois premiers Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à l'exécution du budget primitif 2019.

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-préfecture, le
et publié, affiché ou notifié, le
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

17 AVR. 2019

17 AVR. 2019

**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

M. C. Barnay

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 68
Date de la convocation : 29 mars 2019
Affichage compte rendu sommaire : 12 avril 2019

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2019

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1a), Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX (à partir de la question n° 1b), Hubert LOBREAU, Mme Delphine FLORAND, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, MM Bertrand JOLY, Jean-François LAGNEAU, délégués d'Autun, Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY (à partir de la question n°1b), délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LCONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M André LHOSTE (à partir de la question n° 1b), Mme Dominique COULON, délégués de Cury, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE, M Michel PARIZE, délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Armand DUFOUR, délégué de La Boulaye, Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLÉ), délégué de La Celle en Morvan, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Evêque, André JARLOT, délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (à partir de la question n° 1b), déléguée de Morlet, MM Patrick VOIRIN, suppléant (remplaçant M Jean-Louis MARTIN), délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU (à partir de la question n°1b), suppléant (remplaçant de M Didier OUGEOT), délégué de Saint Gervais sur Couches), Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX (à partir de la question n° 1a), déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Mmes Marguerite ROY, déléguée de Saint Nizier sur Arroux, Corinne BERAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, MM Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Bertrand JOLY.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Frédéric HUEBER à M Hubert LOBREAU, Mme Régine DEVOUCOUX à Mme Monique GATIER, M Michel CRIQUI à M André BONNET, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON (jusqu'à la question 1b), Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, M Georges BUDIN à M Henri KUZBIK, M Hervé BOUARD à Mme Véronique PROST, M Jean-Camille JEANNIN à M Dominique COMMEAU, M Sylvain CHAVY à Mme Marie-Claude BARNAY, M Denis LUNEAU à M Michel PILARD, M Daniel MALLARD à M Jean SIMONIN, M Pierre LABRUYERE à M Daniel DAUNOT.

ABSENTS : Mmes Julie REGOND, Marie MARIN, M Thierry BABOILLARD, Mmes Marie VOURIOT THUZET, Agnès COMEAU.

2019/029

Objet: Ouverture d'une autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour le programme d'investissement liés au cosec d'Epinac.

Chers Collègues,

La réfection des vestiaires et du gymnase d'Épinac est très attendue par les enfants du collège Hubert Reeves et par les associations du bassin d'Épinac.

Le montant total de cette opération est estimé à 1.414.890 € HT, soit 1.697.868 € TTC et son achèvement est prévu en 2020. Les crédits de paiement s'étaleront sur deux exercices.

A ce jour, nous n'avons pas encore le détail des lots, seulement le montant total APS estimé à 1 187 000 € HT et 56 000 € HT correspondant à l'option « reprise du sol ». Sinon le bureau de contrôle et le SPS s'élève respectivement à 9 156 € TTC et 6 672 € TTC

Le phasage de l'autorisation de programme présentée ici est le suivant :

Montant HT	2019	2020
Coût des travaux Hors option	360.000 €	1.064.400 €
Coût de la MO	84.000 €	31.200 €
Coût APAVE	8.500 €	7.328 €
Aléas et divers	24.000 €	118.440 €

Les crédits de paiement 2019 seront donc de 476.500 € TTC et seront inscrits au titre de l'exercice budgétaire 2019 en crédits nouveaux.

Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au suivi de ce dossier,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'ouverture d'une autorisation de programme pour la réfection du cosec d'Épinac d'un montant estimatif de 1.697.868 euros TTC.

- **APPROUVE** le phasage en crédits de paiement suivant :

2019	476.500 €
2020	1.221.368 €

- **PRECISE** que les reports de crédits de paiement se réaliseront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.

- **PRECISE** que les dépenses de l'AP de 1.697.868 € TTC seront équilibrées en recettes comme suit :

Subventions Département MO	205.000 €
Subventions DETR MO	61.500 €
Subventions DETR Travaux	360.000 €
Subventions Région	20.000 €
Autofinancement ou emprunt	1.051.368 €

-**AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des trois premiers Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la sous-préfecture, le **17 AVR. 2019** et publié, affiché ou notifié, le **17 AVR. 2019**
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY


Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SEANCE ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2019

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1a), Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX (à partir de la question n° 1b), Hubert LOBREAU, Mme Delphine FLORAND, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, MM Bertrand JOLY, Jean-François LAGNEAU, délégués d'Autun, Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY (à partir de la question n°1b), délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M André LHOSTE (à partir de la question n° 1b), Mme Dominique COULON, délégués de Cury, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE, M Michel PARIZE, délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Armand DUFOUR, délégué de La Boulaye, Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Evêque, André JARLOT, délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (à partir de la question n° 1b), déléguée de Morlet, MM Patrick VOIRIN, suppléant (remplaçant M Jean-Louis MARTIN), délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU (à partir de la question n°1b), suppléant (remplaçant de M Didier OUGEOT), délégué de Saint Gervais sur Couches), Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX (à partir de la question n° 1a), déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Mmes Marguerite ROY, déléguée de Saint Nizier sur Arroux, Corinne BERAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, MM Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Bertrand JOLY.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Frédéric HUEBER à M Hubert LOBREAU, Mme Régine DEVOUCOUX à Mme Monique GATIER, M Michel CRIQUI à M André BONNET, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON (jusqu'à la question 1b), Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, M Georges BUDIN à M Henri KUZBIK, M Hervé BOUARD à Mme Véronique PROST, M Jean-Camille JEANNIN à M Dominique COMMEAU, M Sylvain CHAVY à Mme Marie-Claude BARNAY, M Denis LUNEAU à M Michel PILARD, M Daniel MALLARD à M Jean SIMONIN, M Pierre LABRUYERE à M Daniel DAUNOT.

ABSENTS : Mmes Julie REGOND, Marie MARIN, M Thierry BABOUILLARD, Mmes Marie VOURIOT THUZET, Agnès COMEAU.

2019/030

Objet : Clôture de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP / CP) pour la construction du multi-accueil de Mesvres.

Chers Collègues,

Cette structure a été mise en service courant 2016. Nous avons à présent soldé toutes les factures de travaux et de maîtrise d'œuvre ainsi que reçues les subventions s'y rapportant, nous pouvons donc clôturer l'AP / CP

Le montant total de l'opération avait été revu à la baisse en 2017, à savoir 871.632,59 euros TTC au lieu de 978.005,88 euros TTC initialement. En finalité l'opération aura coûtée 873.238,18 euros.

Le bilan de cette opération se solde de la façon suivante :

DEPENSES :

	2014	2015	2016	2017
Etudes et honoraires	26.380,56	36.266,04	6.083,11	1.605,60
Construction	19.767,55	503.048,25	223.827,72	22.294,99
Imprévus		11.347,38		
Mobiliers			22.616,98	
Dépenses TTC	46.148,11	550.661,67	252.527,81	23.900,59

RECETTES :

Subventions	538.174,93 €
FCTVA	143.246,00 €
Fonds de concours de Mesvres	554,06 €
Autofinancement	191.263,19 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **APPROUVE** la clôture de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour la construction du multi-accueil de Mesvres comme cité ci-dessus.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des trois premiers vice-présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la sous-préfecture, le et publié, affiché ou notifié, le
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

17 AVR. 2019

17 AVR. 2019

**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 67
Date de la convocation : 29 mars 2019
Affichage compte rendu sommaire : 12 avril 2019

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2019

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1a), Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX (à partir de la question n° 1b), Hubert LOBREAU, Mme Delphine FLORAND, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, MM Bertrand JOLY, Jean-François LAGNEAU, délégués d'Autun, Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY (à partir de la question n°1b), délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M André LHOSTE (à partir de la question n° 1b), Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE, M Michel PARIZE, délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Armand DUFOUR, délégué de La Boulaye, Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Evêque, André JARLOT, délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (à partir de la question n° 1b), déléguée de Morlet, MM Patrick VOIRIN, suppléant (remplaçant M Jean-Louis MARTIN), délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU (à partir de la question n°1b), suppléant (remplaçant de M Didier OUGEOT), délégué de Saint Gervais sur Couches), Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX (à partir de la question n° 1a), déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Mmes Marguerite ROY, déléguée de Saint Nizier sur Arroux, Corinne BERAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, MM Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Bertrand JOLY.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Frédéric HUEBER à M Hubert LOBREAU, Mme Régine DEVOUCOUX à Mme Monique GATIER, M Michel CRIQUI à M André BONNET, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON (jusqu'à la question 1b), Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, M Georges BUDIN à M Henri KUZBIK, M Hervé BOUARD à Mme Véronique PROST, M Jean-Camille JEANNIN à M Dominique COMMEAU, M Sylvain CHAVY à Mme Marie-Claude BARNAY, M Denis LUNEAU à M Michel PILARD, M Daniel MALLARD à M Jean SIMONIN, M Pierre LABRUYERE à M Daniel DAUNOT.

ABSENTS : Mmes Julie REGOND, Marie MARIN, M Thierry BABOUILLARD, Mmes Marie VOURIOT THUZET, Agnès COMEAU.

2019/031

Objet : Actualisation de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour le programme de modernisation de l'abattoir.

Chers Collègues,

Suite aux différents avenants qui ont eu lieu pour certains lots, il convient d'actualiser l'enveloppe pour ce projet.

Le projet prévoit toujours à ce jour un coût prévisionnel des travaux de 5 278 983 € HT (aléas inclus).

Le coût de rémunération du maître d'œuvre s'établit à présent à 496 146 € HT, celui de l'assistant à maîtrise d'ouvrage à 49 209 € HT et celui de la conduite d'opération (missions SPS et CTC) à 22 400 € HT. Le montant total de l'opération de modernisation de l'abattoir qui se décompose en une phase de réalisation d'un nouvel atelier d'abattage et une phase d'adaptation des ateliers de transformation est estimé à 5.846.738 € HT, soit 7.016.086 euros TTC. Son achèvement est prévu courant 2019.

Les crédits de paiement s'étalent sur la durée globale, de 2017 à 2019, mais des factures du maître d'œuvre et de l'assistant d'ouvrage ont déjà été payées dès 2016.

Le phasage de l'autorisation de programme présenté ici tient compte des réalisations de 2016 (*hors AP-CP*), 2017, 2018, des reports sur 2019 et des prévisions pour 2019 :

	2016 <i>Pour info</i>	2017	2018	2019
Travaux		990,00	2.097.217,89	2.849.394,44
Honoraire du Maître d'Oeuvre	78.461,70	114.123,84	210.705,03	92.855,43
Assistant maîtrise d'ouvrage	5.290,00	38.098,00	5.814,00	7,00
Mission SPS et CTC		4.320,00	9.956,40	8.123,60
Matériels informatiques			16.081,10	10.000,00
Aléa				305.299,57
Dépenses HT	83.751,70	157.531,84	2.339.774,42	3.265.680,04

Les crédits de paiement nécessaires pour 2019 seraient de 3.265.680,04 € HT.

Considérant que toute modification du suivi en AP/CP doit être validée par l'assemblée délibérante,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **ACCEPTE** l'actualisation de l'autorisation de programme pour le programme de modernisation de l'abattoir d'un montant de 5.846.738 € HT.

- **ADOPTE** le phasage en crédits de paiement suivant :

2016 (<i>pour info</i>)	83.751,70 €
2017	157.531,84 €
2018	2.339.774,42 €
2019	3.265.680,04 €

- **PRECISE** que les reports de crédits de paiement se réaliseront sur les CP de l'année N+1 automatiquement

Séance du conseil communautaire du 5 avril 2019 : délibération n° 2019/031

- **PRECISE** que les dépenses de l'AP de 5.846.738 € HT seront équilibrées en recettes comme suit :

Subventions CD71	206.500 €
Subventions DETR	300.000 €
Subventions DSIL	400.000 €
Subventions TEPCV	342.400 €
Subventions CRBFC et Subventions FEADER	965.000 €
Subventions Agence de l'eau	32.000 €
Autofinancement ou emprunt	3.600.838 €

Il est à noter que des subventions ont été versées dès le lancement du projet en 2015

- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des trois premiers Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-préfecture, le 17 AVR 2019
et publié, affiché ou notifié, le 17 AVR 2019
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY


**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 67
Date de la convocation : 29 mars 2019
Affichage compte rendu sommaire : 12 avril 2019

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2019

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1a), Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX (à partir de la question n° 1b), Hubert LOBREAU, Mme Delphine FLORAND, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, MM Bertrand JOLY, Jean-François LAGNEAU, délégués d'Autun, Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY (à partir de la question n°1b), délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M André LHOSTE (à partir de la question n° 1b), Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE, M Michel PARIZE, délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Armand DUFOUR, délégué de La Boulaye, Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Evêque, André JARLOT, délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (à partir de la question n° 1b), déléguée de Morlet, MM Patrick VOIRIN, suppléant (remplaçant M Jean-Louis MARTIN), délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU (à partir de la question n°1b), suppléant (remplaçant de M Didier OUGEOT), délégué de Saint Gervais sur Couches), Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX (à partir de la question n° 1a), déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Mmes Marguerite ROY, déléguée de Saint Nizier sur Arroux, Corinne BERAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, MM Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Bertrand JOLY.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Frédéric HUEBER à M Hubert LOBREAU, Mme Régine DEVOUCOUX à Mme Monique GATIER, M Michel CRIQUI à M André BONNET, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON (jusqu'à la question 1b), Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, M Georges BUDIN à M Henri KUZBIK, M Hervé BOUARD à Mme Véronique PROST, M Jean-Camille JEANNIN à M Dominique COMMEAU, M Sylvain CHAVY à Mme Marie-Claude BARNAY, M Denis LUNEAU à M Michel PILARD, M Daniel MALLARD à M Jean SIMONIN, M Pierre LABRUYERE à M Daniel DAUNOT.

ABSENTS : Mmes Julie REGOND, Marie MARIN, M Thierry BABOUILLARD, Mmes Marie VOURIOT THUZET, Agnès COMEAU.

2019/032

Objet : Bibliothèque multimédia : actualisation de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP).

Chers Collègues,

Une AP-CP a été ouverte pour les travaux et l'aménagement de la bibliothèque multimédia. Dans un souci de lisibilité budgétaire, il est proposé d'inclure à ce programme la mise à niveau des bâtiments et équipements du réseau des bibliothèques rurales. De même il est proposé d'actualiser cette AP-CP en regroupant l'aménagement complet de la bibliothèque multimédia : numérique, mobilier, collections nouvelles et signalétique.

Le montant total de l'opération est estimé à 5.829.616 € HT, soit 6.979.912 € TTC et son achèvement est prévu pour 2020. Les crédits de paiement s'étalent sur la durée globale, de 2015 à 2020, et correspondent à la réalisation annuelle d'études, de travaux, d'aménagement, d'informatisation, d'aléas et d'assurances dommage ouvrage.

Le phasage de l'autorisation de programme présenté ici tient compte des réalisations sur 2015, 2016, 2017, des reports sur 2019 et des prévisions pour 2019 à 2020 :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Maîtrise d'oeuvre	253.273,76	187.499,95	122.361,84	48.656,28		
Travaux bâtiment dont fonds anciens		2.514.296,75	2.304.034,52	87.621,36		
Conduite d'opération	13.278,00	10.843,06	5.932,88	379,26		
Assurance dommage				36.268,68		
Préservation du fonds anciens (déménagement et sécurité)	59 308,26	14.721,65	34.907,64	7.252,85		
Déménagement				52.200,00		
1% artistique			13.928,80	21.365,53	10.000,00	
Aléas		7.967,13			39.360,00	32.174,00
Mobilier			6.180,00	321.464,40	39.923,44	
Informatique			104.460,96	160.264,76	107.637,14	75.954,15
Signalétique			13.838,90	58.933,91	2.338,67	
Mises à niveau bibliothèques rurales			33.615,65	1.399,13	65.546,14	61.439,08
Collections nouvelles			23.901,33	25.382,14		
Dépenses TTC	325.860,02	2.735.328,54	2.663.162,52	821.188,30	264.805,39	169.567,23

Les crédits de paiement 2019 seront donc de 264.805,39 € dont 127.337,13 € sont des reports de 2018 sur 2019.

Considérant que toute modification du suivi en AP/CP doit être validée par l'assemblée délibérante,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité
(2 oppositions)**

- **APPROUVE** l'actualisation de l'autorisation de programme pour les travaux de construction de la bibliothèque multimédia, l'aménagement complet de cet équipement et la mise à niveau des bâtiments et équipements des lieux de lecture publique d'un montant de 5.829.616 € HT, soit 6.979.912 € TTC.

- **ADOPTE** le phasage en crédits de paiement suivant :

2015	325.860,02 €
2016	2.735.328,54 €
2017	2.663.162,52 €
2018	821.188,30 €
2019	264.805,39 €
2020	169.567,23 €

- **PRECISE** que les reports de crédits de paiement se réaliseront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.

- **PRECISE** que les dépenses de l'AP de 6.979.912 € TTC seront équilibrées en recettes comme suit :

Pour les travaux et aménagements :

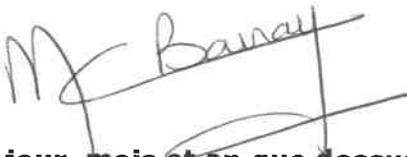
Subventions GAM et Ville d'Autun	2.696.876 €
FCTVA GAM et Ville d'Autun	1.064.253 €
Coût net Ville d'Autun	1.218.732 €
Autofinancement GAM	1.514.517 €
Reliquat des aléas (non utilisés)	71.534 €

Pour les acquisitions de collections nouvelles et la mise à niveau des bibliothèques du réseau:

Subventions GAM	239.500 €
FCTVA GAM	67.913 €
Autofinancement GAM	106.587 €

- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des trois premiers vice-présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la sous-préfecture, le **17 AVR. 2019** et publié, affiché ou notifié, le **17 AVR. 2019**
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY


Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 67
Date de la convocation : 29 mars 2019
Affichage compte rendu sommaire : 12 avril 2019

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2019

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1a), Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX (à partir de la question n° 1b), Hubert LOBREAU, Mme Delphine FLORAND, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, MM Bertrand JOLY, Jean-François LAGNEAU, délégués d'Autun, Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY (à partir de la question n°1b), délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M André LHOSTE (à partir de la question n° 1b), Mme Dominique COULON, délégués de Cury, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE, M Michel PARIZE, délégués d'Épinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Étang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Armand DUFOUR, délégué de La Boulaye, Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Évêque, André JARLOT, délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (à partir de la question n° 1b), déléguée de Morlet, MM Patrick VOIRIN, suppléant (remplaçant M Jean-Louis MARTIN), délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU (à partir de la question n°1b), suppléant (remplaçant de M Didier OUGEOT), délégué de Saint Gervais sur Couches), Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX (à partir de la question n° 1a), déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Mmes Marguerite ROY, déléguée de Saint Nizier sur Arroux, Corinne BERAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, MM Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Bertrand JOLY.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Frédéric HUEBER à M Hubert LOBREAU, Mme Régine DEVOUCOUX à Mme Monique GATIER, M Michel CRIQUI à M André BONNET, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON (jusqu'à la question 1b), Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, M Georges BUDIN à M Henri KUZBIK, M Hervé BOUARD à Mme Véronique PROST, M Jean-Camille JEANNIN à M Dominique COMMEAU, M Sylvain CHAVY à Mme Marie-Claude BARNAY, M Denis LUNEAU à M Michel PILARD, M Daniel MALLARD à M Jean SIMONIN, M Pierre LABRUYERE à M Daniel DAUNOT.

ABSENTS : Mmes Julie REGOND, Marie MARIN, M Thierry BABOUILLARD, Mmes Marie VOURIOT THUZET, Agnès COMEAU.

2019/033

Objet: Actualisation de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour le programme d'investissement lié à la maison de santé d'Étang-sur-Arroux.

Chers Collègues,

Une AP-CP a été ouverte en 2018 pour la construction de la maison de santé d'Etang. Le montant total de cette opération est revu à la baisse suite à l'ouverture des marchés de travaux. Ce projet est alors estimé à présent à 1.465.000 € HT, soit 1.758.000 € TTC et son achèvement est toujours prévu en 2019.

Le montant de l'ensemble des lots pour les marchés de travaux s'élève à 1.153.681 €.HT, soit 1.384.417 € TTC. Le montant du marché pour le maître d'œuvre qui avait déjà été notifié par la communauté de commune Beuvray Val d'Arroux (CCBVA) s'élevait à 137.825 € HT dont 43.916 € HT avaient déjà été payés par la CCBVA en 2016. Il reste donc 93.909 € HT à payer par la CCGAM.

Le phasage de l'autorisation de programme présenté ici tient compte des réalisations sur 2018, des reports sur 2019 et des prévisions pour 2019. Néanmoins il est rappelé les montants déjà engagés avant la création de cette AP/CP pour bien comprendre l'ensemble du projet :

Montant HT	CCBVA Pour info	2017 Pour info	2018	2019
Travaux			321.555,60	832.125,40
Maître d'œuvre	43.916,00	27.660,00	29.567,25	36.681,75
Mission SPS et CTC		967,50	3.302,65	4.729,85
Divers prestations complémentaires		7.425,08	720,00	2.295,00
Aléas				99.053,92
Achat foncier				55.000,00
Dépenses HT	43.916,00	36.052,58	355.145,50	1.029.885,92

Les crédits de paiement 2019 seront donc de 1.029.885,92 € HT et ils seront inscrits au titre de l'exercice budgétaire 2019 en crédits nouveaux ou crédits reportés.

Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au suivi de ce dossier,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **APPROUVE** l'actualisation de l'autorisation de programme pour la création de la maison de santé d'Etang sur Arroux d'un montant estimatif de 1.465.000 euros HT.

- **APPROUVE** le phasage en crédits de paiement suivant :

2016 & 2017 (pour info)	79.968,58 €
2018	355.145,50 €
2019	1.029.885,92€

- **PRECISE** que les reports de crédits de paiement se réaliseront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.

Séance du conseil communautaire du 5 avril 2019 : délibération n° 2019/033

- **PRECISE** que les dépenses de l'AP de 1.465.000 € HT seront équilibrées en recettes comme suit :

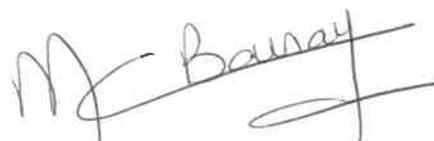
Subventions DETR	439.500 €
Subventions FEADER	227.800 €
Subventions CRBFC	92.800 €
Subventions CD71	60.000 €
Subventions parlementaire	5.000 €
Subventions Commune Etang	50.000 €
Autofinancement ou emprunt	589.900 €

-**AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des trois premiers Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la sous-préfecture, le et publié, affiché ou notifié, le
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

17 AVR 2019

17 AVR 2019



**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

